

Bulletin du Conseil communal

N° 6



Lausanne

Séance du 1^{er} novembre 2016 – Deuxième partie



Bulletin du Conseil communal de LausanneSéance du 1^{er} novembre 20166^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 1^{er} novembre 2016, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Valentin Christe, président

Sommaire

Deuxième partie	606
Postulat de M. Manuel Donzé : « Pour une sécurisation du chemin de Rovéréaz »	
Développement photocopié.....	606
Discussion préalable.....	607
Postulat de M. Henri Ricart et consorts : « Un poste de police de quartier au service des habitants des zones foraines à Vers-chez-les-Blanc »	
Développement	607
Discussion préalable.....	608
Interpellation urgente de M. Axel Marion et consorts : « Infrastructures sportives de Métamorphose : à quel stade en est-on ? »	
Développement photocopié.....	608
Discussion préalable.....	609
Réponse de la Municipalité.....	610
Interpellation urgente de M. Jean-Daniel Henchoz et consorts : « Et si ‘Gérard’ prédisait le devenir ou la fin des projets sportifs de ‘Métamorphose’ ? »	
Développement photocopié.....	613
Discussion préalable.....	614
Réponse de la Municipalité.....	615
Interpellation de M. Alain Hubler et consorts : « Modification de la Loi pénale vaudoise du 19 novembre 1940 (mendicité) : quelles conséquences pour Lausanne ? »	
Développement photocopié.....	629
Discussion préalable.....	629
Réponse de la Municipalité.....	630
Interpellation de M^{me} Laurence Munding-Jaccard et consorts : « Un café Philip Morris au Flon ? Qu'en dira-t-on ? »	
Communication.....	637

Deuxième partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Eliane Aubert, Jean-François Cachin, Claude Calame, Benoît Gaillard, Sara Gnoni, Claude Nicole Grin, Françoise Longchamp, Sandrine Schlienger, Stéphane Wyssa, Anna Zürcher.

Membres absents non excusés : M^{mes} et MM. Delphine Brun, Jean-Pascal Gendre, Fabrice Moscheni, Roland Philippoz, Gianni-John Schneider.

Membres présents 85

Membres absents excusés 10

Membres absents non excusés 5

Effectif actuel 100

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

Postulat de M. Manuel Donzé : « Pour une sécurisation du chemin de Rovéréaz »

Développement polycopié

Chailly est un quartier qui se développe de manière très rapide, notamment en termes de logement. Malheureusement, les conditions d'accès et de sécurité pour les piétons notamment ne suivent généralement pas. Le chemin de Rovéréaz en est un très bon exemple. Le quartier qui longe ce chemin a connu une urbanisation croissante, avec la construction de nombreuses maisons. Ce chemin connaît aussi toutes sortes de types d'habitation : des villas, des petites maisons, des EMS, plusieurs écoles à proximité, une APEMS.

Il se trouve que de nombreux petits chemins donnent sur la route, et du côté est du chemin il n'y a pas de trottoir, et donc les habitants sont obligés de traverser la route sans pouvoir utiliser de passage piétons, avec très souvent une mauvaise visibilité sur (et pour) les véhicules montant et descendant ce chemin. De nombreux enfants se rendent aussi au collège de Chailly, et les parents mesurent bien le danger de cette situation.

La situation aujourd'hui est la suivante :

- La vitesse maximale est de 40 km/h. Nous ne sommes donc pas dans une zone 30, avec une priorité donnée aux piétons.
- L'accès par le haut du chemin de Rovéréaz est interdit mais les voitures peuvent descendre le chemin si elles viennent d'habitations en avant de cette interdiction.
- Dès le giratoire à l'intersection avec l'avenue du Temple, il n'y a que 4 passages piétons.
- Le chemin est très serré.

Les habitants de ce quartier, ainsi que les utilisateurs de ce chemin, ont l'impression que les mesures prises, et décrites ci-dessus, ne sont que provisoires mais qu'il est temps d'arriver à une solution concertée qui prenne en compte les différents intérêts en jeu, mais surtout la sécurité des piétons. Pour augmenter celle-ci, différentes pistes pourraient être menées (zone 30, trottoir, sens unique sur tout le chemin). Il nous semble qu'aujourd'hui une solution simple serait d'instaurer une zone 30 km/h, les deux autres pistes conduisent à des autres problèmes (circulation, manque de place pour la création d'un trottoir).

Par ce postulat, la Municipalité est invitée à étudier l'opportunité de revoir sa politique en ce qui concerne la sécurité du chemin de Rovéréaz avec la mise en place d'une zone 30.

Discussion préalable

M. Manuel Donzé (CPV) : – Depuis quelque temps, le chemin de Rovéréaz connaît des changements en termes de limitation du trafic : pas d'accès depuis le haut de la rue, sans que tout cela soit très clair pour les usagers et les habitants de ce quartier. Rappelons qu'auparavant, compte tenu de l'étroitesse de la route, les voitures passaient sur le trottoir pour pouvoir se croiser. Il y a aussi une limitation de la vitesse à 40 km/h qui n'est, et de loin, pas respectée, ce qui reste un peu incompréhensible pour les usagers. Il y a peu de passages piétons, et donc des accès difficiles au trottoir côté ouest pour de nombreux habitants. De plus, certains miroirs cassés ne permettent pas une bonne visibilité.

Il y a bien eu quelques changements qui ont amélioré la sécurité, mais j'ai l'impression que nous sommes encore à mi-chemin des changements qui pourraient assurer une réelle sécurité pour tous les usagers : les automobilistes, les usagers de deux-roues et, bien entendu, les piétons. Ce postulat demande simplement de mettre sur la table les différentes options qui pourraient exister pour sécuriser cette voie, notamment l'instauration d'une zone 30. Je propose de renvoyer ce postulat à une commission.

La demande de renvoi en commission est appuyée par cinq conseillers.

La discussion n'est pas utilisée.

Le postulat est renvoyé en commission.

Postulat de M. Henri Ricart et consorts : « Un poste de police de quartier au service des habitants des zones foraines à Vers-chez-les-Blanc »

Développement

M. Henri Ricart (PLC) donne lecture de son postulat :

Au vu de l'augmentation de la population et d'une grande mixité sociale au niveau des zones foraines, nous demandons à la Municipalité – conformément aux attentes de nombreux habitants de ces zones – l'étude de l'ouverture d'un poste de police de quartier, fixe, afin de garantir la sécurité des résidents, de leur patrimoine, ainsi qu'une offre de prestations dite de proximité.

Ces dernières années l'épanouissement des zones foraines de Lausanne, comprenant les quartiers du Chalet-à-Gobet, de Montblesson, de Montheron et de Vers-chez-les-Blanc, a nécessité une activité croissante de la police au service des habitants. En effet, la population des zones foraines a doublé lors de ces trente dernières années, passant de 1930 habitants au début des années 1980, à plus de 3900 habitants aujourd'hui.

Force est d'admettre et de constater que l'activité de la police municipale de Lausanne, qui est à mettre en lien avec de nombreux habitants des zones précitées, a fortement augmenté. Cette croissance de la population a également eu pour corollaire une augmentation de la criminalité, des vols, avec ou sans effraction, des incivilités, des problèmes liés à la circulation.

Cette évolution se traduit par l'augmentation constante de l'insécurité des résidents de ces zones foraines et d'un renforcement du sentiment d'insécurité. Pour mémoire, jusque dans les années 1980, un poste de quartier fixe était installé dans le bâtiment de la poste à Vers-chez-les-Blanc. Cet office de police a été fermé principalement pour des motifs financiers et d'organisation du Corps de police.

A ce jour, les habitants des zones foraines qui ont besoin des services, de l'action et de l'engagement de la police, que ce soit dans le cadre de plaintes, de contacts humains, de demandes d'information, de constats ou d'action de prévention n'ont d'autre possibilité que de se déplacer au centre-ville de Lausanne – à Epalinges non plus, il n'y a plus de

poste de police. Cette situation ne semble guère en adéquation avec le concept de police de proximité.

De plus, la croissance de la mobilité urbaine et du trafic dans le secteur de la partie supérieure de la route de Berne provoque un ralentissement du trafic, ce qui fait que les interventions de la Police municipale de Lausanne dans les zones foraines nécessitent aujourd'hui plus de temps. Ce temps d'attente de l'intervention des services de police accroît le sentiment d'insécurité. Il faut relever qu'au centre-ville de Lausanne, une intervention de Police secours va de trois à cinq minutes. Dans les zones foraines, il est évident qu'on passe à quinze minutes.

Sur la base de ces faits, le PLC, Parti libéral-conservateur, demande l'étude du rétablissement d'un poste de police de quartier fixe avec les moyens adaptés pour pallier ainsi les carences de la police de proximité dans les zones foraines. Je souhaite un débat en commission.

Discussion préalable

La demande de renvoi en commission est appuyée par cinq conseillers.

La discussion n'est pas utilisée.

Le postulat est renvoyé en commission.

Interpellation urgente de M. Axel Marion et consorts : « Infrastructures sportives de Métamorphose : à quel stade en est-on ? »

Développement polycopié

Force est de constater que la planification des futures installations sportives de la ville de Lausanne vire à la saga, ou plutôt au jeu de bonneteau. Jugeons plutôt : prévu initialement au Sud (Pré-de-Vidy) et sous la forme d'un partenariat public-privé, le stade de football se réalisera finalement au Nord (Tuilière) à la charge totale de la ville de Lausanne pour près de 60 millions de francs (cf. préavis 2015/39 et 2016/19+20). Prévu initialement au Nord, le stade d'athlétisme est désormais envisagé au Sud, avec la rénovation du stade Pierre-de-Coubertin estimé à près de 40 millions de francs (cf. préavis 2013/27 et 2014/41). Quant au stade de la Pontaise, normalement condamné par Métamorphose, son sort – en tout cas à moyen terme – semble suspendu au succès des deux projets qui précèdent.

Selon un article de la presse locale du 12 octobre dernier, il semble aujourd'hui que la réalisation du nouveau stade d'athlétisme est incertaine. Les réponses de Monsieur le Syndic à ce sujet sont pour le moins évasives. Compte tenu que le résultat du concours d'architecture doit être, selon nos informations, annoncé le 4 novembre prochain, ce flou ne laisse pas de surprendre.

Il est certain qu'à l'heure où la ville cherche à plafonner son niveau d'endettement – déjà exceptionnellement haut – et annonce un budget déficitaire en 2017, le lancement d'un pareil chantier paraît difficile. Les enjeux autour de ces infrastructures sont pourtant majeurs. Dès lors, les acteurs du monde sportif et plus largement les citoyens lausannois sont en droit d'être informés de façon transparente sur l'état de ce dossier.

Considérant ce qui précède, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- La Municipalité peut-elle renseigner le Conseil communal sur l'état d'avancement du projet de stade d'athlétisme à Vidy ?
- La Municipalité peut-elle renseigner le Conseil communal sur le plan de financement actuel des infrastructures sportives de métamorphose ? Peut-elle indiquer au passage dans quelle mesure un cofinancement par des partenaires privés est envisagé ?

- L'hypothèse d'une utilisation prolongée, voire permanente, du stade de la Pontaise pour l'athlétisme est-elle étudiée par la Municipalité ?
- La Municipalité souhaite-t-elle conserver la manifestation phare Athletissima sur le sol de la ville de Lausanne ? Si oui, dans le cas de l'abandon des stades de Vidy et de la Pontaise, quelle solution tierce entend-elle proposer ?

Je remercie par avance la Municipalité pour ses réponses.

Discussion préalable

Le président : – Je vous propose de travailler de la manière suivante. Tout d'abord, M. Marion développera son interpellation urgente. Il posera ses questions à la Municipalité, qui y répondra. Ensuite, M. Henchoz en fera de même et, enfin, nous ouvrirons une discussion générale sur les deux interpellations urgentes. Cette façon de faire ne semble pas rencontrer d'opposition. Je pars donc du principe que nous allons faire ainsi.

M. Axel Marion (CPV) : – Mon interpellation porte sur Métamorphose et sur un récent article de presse. Mais, plus généralement, elle porte sur la pertinence, les choix et l'organisation des infrastructures sportives de Métamorphose. J'aimerais préciser que mon interpellation ne porte pas sur le volet écoquartier ou sur les autres infrastructures prévues dans le cadre de Métamorphose, qui suivent leur chemin ; ce n'est pas ici le débat.

Je n'aimerais pas non plus, faute de temps et vu le nombre d'autres interpellations à traiter, faire tout l'historique de Métamorphose. Je rappelle tout de même que ce chantier des infrastructures sportives est de loin le plus hasardeux de tout le plan Métamorphose, puisqu'on a changé à peu près du tout au tout – je pense que je n'exagère pas – en matière d'infrastructures.

Au départ, lorsque le préavis de 2006 a été présenté, le stade de foot se situait au sud et était accompagné d'infrastructures commerciales, qui devaient d'ailleurs le cofinancer, et le stade d'athlétisme au nord. Le stade de la Pontaise était promis à la destruction. Il y a d'ailleurs eu, en 2009, une votation populaire sur la base d'une initiative qui a tranché le sort de la Pontaise ; c'est justement l'objet d'une de mes questions.

Ensuite, avec la modification du plan, le stade de foot est remonté au nord, à la Tuilière, et le stade d'athlétisme est redescendu au niveau du stade Pierre-de-Coubertin, à Vidy. Ces derniers mois, on a vu que le stade de la Tuilière évolue. Des préavis ont été déposés, et certains seront débattus dans le cadre de ce Conseil prochainement, peut-être suite aux questions de mon collègue Henchoz, qui porteront là-dessus. La Municipalité pourra peut-être donner des précisions sur l'avancement du stade de la Tuilière ; vraisemblablement, mais c'est un présupposé de ma part, ce dossier avance.

Le problème, c'est que si l'on veut couvrir les besoins en infrastructures sportives à Lausanne, et en particulier en matière d'activités sportives « vitrine », comme Athletissima, il faudra bien avoir deux stades. A l'époque, votre serviteur avait défendu l'idée d'un stade unique, qui n'a pas vu le jour. Je pense aujourd'hui qu'il faut acter le fait que ce projet n'existe et n'existera pas. Sans doute que les amateurs de football s'en réjouiront, peut-être moins ceux qui sont attentifs à l'état des finances de la Ville de Lausanne, mais admettons que ce dossier est traité.

Par contre, l'avenir d'Athletissima reste problématique. Alors oui, il y a eu un article de presse. Il a été rédigé sous la responsabilité des médias, mais ce sont plutôt les réponses de M. le syndic qui m'ont interpellé. On sent dans ses propos qu'il y a une véritable préoccupation. En même temps, on peut nous dire que le dossier avance, qu'il y aura bientôt une présentation de la mise au concours architecturale du projet de stade, et donc que l'institution continue. Néanmoins, au moment où l'on va traiter le budget, au moment où un certain nombre de choix doivent être faits – et c'est aussi ce qui motive l'urgence de cette interpellation –, il est important que le Conseil communal et, à travers lui, les citoyennes et les citoyens de la ville puissent être renseignés sur l'état de ce dossier.

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – J'aimerais d'abord remercier l'interpellateur pour ses questions, auxquelles je vais essayer de répondre de la manière la plus complète possible, tenant compte d'un certain nombre d'éléments de calendrier, qui ne me permettront pas aujourd'hui de rendre compte de décisions qui ne sont pas encore prises, pour certaines.

M. l'interpellateur parle de programme sportif hasardeux s'agissant de Métamorphose. Or d'ici deux semaines, la Municipalité sera nantie – et le Conseil communal d'ici la fin de l'année – du crédit d'ouvrage pour le stade de la Tuilière. A ce jour, le chantier du Centre de football de la Tuilière a commencé, et le chantier de la piscine et patinoire de Malley débutera également en 2017, parallèlement au chantier du stade de la Tuilière. Au total, Lausanne sera engagée, en 2017, pour des chantiers sportifs à hauteur de 350 millions.

Dans l'histoire de Lausanne, jamais la Ville n'a consenti à un pareil investissement en matière sportive. Je le dis ici avec force : l'investissement pour le chantier de la piscine-patinoire de Malley et du Centre sportif de Malley, essentiel à la candidature pour les Jeux olympiques de la Jeunesse 2020, mais essentiel aussi pour l'avenir des infrastructures de cette ville, est le plus grand chantier sportif jamais réalisé dans l'histoire de cette ville. Il s'y ajoutera en parallèle le chantier du Centre de football, avec neuf terrains, plus le chantier du stade de la Tuilière. Alors je veux bien entendre dire, comme j'ai pu le lire dans certains réseaux sociaux, de la part de représentants du groupe du Centre, que la Municipalité ne tiendrait aucune de ses promesses en matière sportive. La réalité c'est qu'aucune Municipalité dans l'histoire de cette ville n'a autant investi pour le sport que ce que nous faisons actuellement. Cela me paraît très important de le préciser.

C'est d'ailleurs aussi le fruit de vos décisions, de vos choix politiques, de votre soutien réitéré au programme Métamorphose, y compris aux modifications qu'il a connues – je vais y revenir –, qui sont judicieuses à la fois sur le plan sportif et sur le plan financier. C'est donc le fruit d'un travail commun, le plus souvent d'ailleurs largement consensuel, au sein de ce Conseil, qui nous permet d'assumer comme ville, comme capitale de ce Canton, à la fois une ambition forte à travers les Jeux olympiques de la Jeunesse et à travers un rattrapage qui, il est vrai, était nécessaire en termes d'infrastructures sportives.

Quelques mots maintenant avant de répondre à la première question. S'agissant du programme Métamorphose, qui a effectivement été assez profondément redessiné au début de la précédente législature, on a remis en cause le programme du stade au sud, aux Prés-de-Vidy. Mais on a fait une chose qui est rarement signalée : on a inclus la patinoire dans le programme sportif de Métamorphose, pour un coût qui est d'ailleurs moindre par rapport au programme initial, qui ne prévoyait pas un centime pour la patinoire de Malley. Si on avait voulu la maintenir en activité, cela aurait nécessité au moins 25 millions d'investissements, ne serait-ce que pour refaire la chaîne de froid et assurer quelques corrections minimales qui auraient été nécessaires pour que cette patinoire puisse continuer à vivre.

Aujourd'hui, on a un projet beaucoup plus complet en termes sportifs, qui inclut un stade de football, une installation d'athlétisme – on aura l'occasion d'y revenir tout à l'heure – une piscine olympique avec un bassin de plongeon, et une nouvelle patinoire à Malley, avec une installation qui peut mutualiser la chaîne de froid et la chaîne de chaud. Donc, sur le plan sportif, le programme Métamorphose a été très largement enrichi par les modifications effectuées.

Ensuite il a été optimisé du point de vue financier. En effet, dans le programme initial, la Municipalité avait envisagé de développer des installations sportives sur les terrains des Prés-de-Vidy. Or il s'avère que ce sont des terrains valorisables pour des activités ou pour du logement. Une bonne partie de la refonte du programme Métamorphose n'est pas tellement d'avoir densifié les Plaines-du-Loup ; c'est vrai que le programme a été un peu densifié par rapport au début, mais le principal changement a été de concentrer les infrastructures sportives sur des terrains peu valorisables, à Malley, à proximité immédiate

des voies de chemin de fer, et sur le site de la Tuilière, qui n'est pas utilisable pour du logement et très marginalement pour de l'activité en raison des normes liées à la proximité de l'aérodrome de la Blécherette.

Finalement, le choix qu'on a fait a été de mettre les infrastructures sportives là où nous avons des terrains peu valorisables et, en contrepartie, nous nous donnons la possibilité de développer des écoquartiers avec du logement sur les Plaines-du-Loup, mais aussi sur les Prés-de-Vidy, avec de l'activité, sur des terrains valorisables, de manière à pouvoir dégager des rendements qui vont nous permettre de financer tout ou partie du programme sportif de Métamorphose.

Ensuite, monsieur l'interpellateur, vous dites, et j'entends un regret dans votre voix, que nous avons un partenariat public-privé idéal aux Prés-de-Vidy et que nous aurions un programme 100 % financé par la collectivité publique aujourd'hui, dans le nouveau projet de Métamorphose. Il est peut-être utile de rappeler que le projet initial des Prés-de-Vidy ne prévoyait pas d'activité commerciale, mais des tours de logements à côté du programme sportif. Nous aurions confié l'entier du programme, donc 350 millions d'investissements sportifs et 1 milliard d'investissements, si vous cumulez le logement et la piscine-stade de football initialement prévus, à une seule entreprise générale. Je vous laisse imaginer le risque que cela représentait pour la collectivité en termes de maîtrise du projet et des flux financiers.

En réalité, monsieur Marion, et j'insiste là-dessus, parce que c'est un point important, et j'aimerais bien qu'il soit bien compris par ce Conseil, nous avons maintenu un partenariat public-privé dans le cadre de Métamorphose, puisque nous valorisons nos terrains, qui seront densifiés par des sociétés privées, des coopératives, des coopératives d'habitants, des sociétés d'utilité publique – la SILL en partie, mais aussi des caisses de pensions. Cela nous apportera des rendements qui nous permettront de financer tout ou partie de nos infrastructures sportives. On a donc bien mis en place un mécanisme de partenariat public-privé à travers la valorisation de nos terrains. Simplement, on le fait avec un modèle qui nous permet d'en maîtriser les flux, puisque nous sommes propriétaires de ces parcelles et que c'est par le biais des droits de superficie que nous toucherons des rendements, à travers des rentes annuelles plutôt que des rentes uniques ; il y aura peut-être, marginalement, quelques rentes uniques. Cela nous permet d'assurer le financement de nos infrastructures sportives.

Le modèle mis en place dans le cadre du projet Métamorphose est un peu différent, mais c'est bien un partenariat public-privé. Il a pour énorme avantage de nous permettre d'assurer les flux financiers et de garder les marges de développement. C'est un élément extrêmement important quand on parle de questions immobilières. J'ajouterai encore à cela qu'à côté du stade de football de la Tuilière un centre d'affaires pourra voir le jour à l'horizon de la construction du m3. Nous avons demandé l'avis d'un certain nombre de consultants et de spécialistes des questions immobilières et, effectivement, les marges de valorisation de ces terrains seront bien meilleures une fois le m3 réalisé, ou en voie directe de l'être, qu'elles ne le sont aujourd'hui. Cela nous apportera aussi des rendements importants, qui permettent d'équilibrer l'ensemble du programme Métamorphose.

Il y a tout de même une difficulté dans le modèle qu'on a mis en place, parce qu'il y en a toujours : l'opération des rentes et de la valorisation des terrains se déploiera dans la durée, mais on doit consentir les investissements d'un seul coup. On a en partie contourné cette difficulté pour la piscine-patinoire de Malley à travers un investissement par le biais du Centre sportif interrégional, mais, pour le reste, on doit aujourd'hui investir directement, avec des rendements qui viendront plus tard.

Néanmoins, du point de vue économique – et c'est l'intelligence de la refonte que l'on a imaginée du projet Métamorphose et que vous avez soutenue dans ce Conseil –, on est sur un modèle réellement gagnant pour les équipements sportifs, en termes de logements, puisqu'on en fera plus qu'initialement prévu dans le projet, et aussi du point de vue

financier, puisqu'on a un bien meilleur équilibre du projet dans cette version reconfigurée par rapport au projet initial.

Maintenant, pour répondre à votre première question sur l'état d'avancement du projet du stade d'athlétisme à Vidy, je donnerai quelques informations complémentaires lors des réponses aux questions qui vont suivre, et aussi celles de M. Henchoz tout à l'heure. Le projet du stade d'athlétisme de Pierre-de-Coubertin est en phase de concours d'architecture et le verdict devrait être rendu tout prochainement.

Concernant la deuxième question, j'ai déjà assez largement répondu à cela dans l'introduction ; je ne vais donc pas y revenir. J'ai expliqué le partenariat public-privé. Le financement des 200 ou 220 millions d'investissements réalisés à Malley le sont par le biais du Centre sportif intercommunal. Et puis, les investissements aussi bien de la Tuilière que du stade de Pierre-de-Coubertin et du Centre de football seront consentis par le budget d'investissement ordinaire de la Ville de Lausanne.

Pour que vous ayez les chiffres en comparaison, j'ajoute que la valorisation foncière de l'ensemble des Prés-de-Vidy est estimée aujourd'hui à environ 350 millions de valeur foncière. Le seul PPA I, pour lequel les valeurs foncières sont maintenant connues, puisqu'elles ont fait l'objet d'un appel d'offres d'investisseurs, se monte à 110 millions. Nous estimons à 40 millions les valeurs foncières relatives au Business Center de la Tuilière, et à environ 120 millions les Prés-de-Vidy, auxquelles s'ajoutent entre 60 et 80 millions de marge de développement. On a donc des terrains valorisables à hauteur de près de 600 millions au total dans l'entier du programme Métamorphose.

Pour répondre à la troisième question, elle ne se posera pas pour une utilisation permanente. Il ne s'agit pas de revenir sur des décisions qui ont été prises, ni sur le programme sportif tel qu'il a été imaginé dans Métamorphose, ce qui nous paraît encore une fois cohérent, mais c'est effectivement une des questions que la Municipalité devra trancher lorsqu'elle connaîtra le résultat définitif du concours et les coûts du projet. Il n'y a pas que des enjeux financiers dans cette affaire, et j'insiste là-dessus. C'est, bien sûr, une partie du problème de savoir dans quelle mesure on peut aller encore au-delà des 350 millions d'investissements sportifs, qui devront être consentis maintenant, durant cette législature. Mais il y a aussi quelques enjeux de calendrier.

Clairement, le projet de Coubertin n'est pas tout simple. C'est un site naturel auquel les Lausannois sont attachés, et auquel un certain nombre d'organisations proches de l'environnement sont aussi très attachées et attentives. C'est vraisemblable sur ce site qu'on aura des procédures relativement longues avant de pouvoir commencer un chantier.

La Municipalité est attachée au maintien d'Athletissima. J'aurais l'occasion d'y revenir, puisque c'est aussi une de vos préoccupations exprimées dans les questions que vous avez posées, monsieur Marion, et Monsieur Henchoz. Nous allons faire tout ce qu'il faut pour que l'on puisse maintenir cette manifestation à Lausanne. J'insiste aussi sur le fait que toutes les décisions que nous prendrons seront en concertation étroite avec la direction d'Athletissima. Nous allons étudier la possibilité de garder la Pontaise pour quelques années. Il se pourrait que ce soit préférable du point de vue de l'investissement à réaliser. On est sur une question d'échelonnement et pas de remise en cause du programme. C'est une solution qui est avantageuse du point de vue financier, mais qui évite aussi un risque du point de vue des procédures.

Concernant la quatrième question, j'ai déjà répondu à la première partie. Oui, nous souhaitons conserver Athletissima et nous ferons ce qu'il faut pour que nos décisions soient compatibles avec son maintien. Il est évident qu'on ne peut pas maintenir Athletissima, détruire la Pontaise et ne pas réaliser le stade de Coubertin. Encore une fois, c'est une question de délais. La Municipalité devra se demander si, sur la base des résultats du concours, il faut investir immédiatement dans Coubertin, comme nous l'avions imaginé au départ, auquel cas on peut effectivement aller de l'avant ensuite avec la démolition de la Pontaise. Il faudra de toute manière attendre que l'infrastructure de Coubertin soit prête.

Ou il s'agira peut-être de différer de quelques années les travaux dans le stade de Coubertin, auquel cas il s'agit de maintenir en parallèle la Pontaise. Je précise que cela a relativement peu d'impact sur le programme de logements, puisqu'aussi bien le PPA I que le PPA II des Plaines-du-Loup se déploieront sur des terrains qui ne sont pas occupés par le stade. La question se posera pour le PPA III, le troisième, dont le développement est prévu entre 2023 et 2025 – cela dépendra évidemment des incertitudes du calendrier. Le développement de logements sur les terrains actuels occupés par le stade olympique se fera dans la dernière étape de Métamorphose.

Interpellation urgente de M. Jean-Daniel Henchoz et consorts : « Et si 'Gérard' prédisait le devenir ou la fin des projets sportifs de 'Métamorphose' ? »

Développement polycopié

Préambule

J'entends rappeler l'extrait d'un communiqué de presse enchanteur de la Municipalité du 8 novembre 2007 :

« Avec le feu vert donné au soir du 6 novembre 2007, la population va s'approprier le projet Métamorphose. Le vaste programme participatif de développement urbanistique proposé par la Municipalité a désormais sa propre identité graphique. **Coloré, léger et aérien**, ce logo permet de bien distinguer la communication liée à Métamorphose. Au centre de l'image, **le grand M rouge** (pour Métamorphose) **ressemble à un oiseau stylisé, qui survole un cercle bleu**, rappelant soit le lac, soit la forme d'un stade. **En arrière-plan, un large triangle vert, pointé vers le haut, contribue à l'impression ascensionnelle** ».

Rappel des étapes importantes

Depuis 2007 la Municipalité a présenté 27 préavis concernant le projet « Métamorphose », 27 préavis qui ont été adoptés par le Conseil communal à une large majorité. Le 27 septembre 2009, le peuple lausannois a apporté sa touche aux souhaits de la Municipalité en refusant une initiative, par 55,93 %, tendant à ce que deux stades soient construits au nord de la Ville entre la Pontaise et la Tuillière. En d'autres termes ce vote condamnait le Stade olympique actuel à la démolition. S'en sont suivies plusieurs péripéties, en particulier au début de la dernière législature qui ont amené la Municipalité, pour des raisons financières, à renoncer au complexe des Prés de Vidy, puis à apporter des retouches et des adaptations onéreuses (5 millions) liées à la survie du Stade olympique pour ses utilisateurs jusqu'à la fin de cette décennie, des voltefaces concernant le sort du Stade Pierre de Coubertin et j'en passe !!!

En résumé après quelques tergiversations légitimes pour un projet de cette envergure, dont certaines d'importance et à force de communiqués et d'actes symboliques, la Municipalité a pu compter sur l'appui constant du Conseil communal pour aller de l'avant dans le projet qui a été réévalué lors de la dernière législature.

L'intrigue du jour.

Je compte beaucoup d'amis s'appelant Gérard mais j'avoue ne pas connaître celui qui par un article fracassant paru dans *Lausanne-Cités* (LC) des 12 et 13 octobre 2016 a semé le doute dans mon esprit, dans celui de la population et j'ose imaginer chez certains conseillers communaux ouverts et/ou adeptes du sport, de la notoriété de celui-ci, de son développement et du rayonnement de la cité olympique lausannoise. Nonobstant la relative prudence à vouer aux propos du « Gérard » de « LC » ils autorisent un questionnaire quant à la légitimité du projet Métamorphose tel qu'il a été conçu depuis plus 10 ans. Il en va de même des déclarations dans le *24 heures* du 25 octobre 2016 de Madame la directrice des finances en marge de son analyse de la dette « nous allons effectuer un travail de priorisation. Il s'agit moins de supprimer un objet que revoir le calendrier des réalisations » ; laissant dire que le statu quo proposé à ce jour est « raisonnable ».

Au vu de ce qui précède, il apparaît manifeste que les divers projets d'infrastructures sportives, qui ont été approuvés par le Conseil communal dans les 27 préavis déjà évoqués, pourraient être à nouveau modifiés, postposés dans le temps, voire abandonnés

Fondés sur ce qui précède les interpellateurs souhaitent poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Le nommé « Gérard » est-il connu de la Municipalité ?
2. Que la Municipalité réponde par oui ou non à la question 1) comment apprécie-t-elle son analyse ?
3. Comment « Gérard » peut-il affirmer des difficultés financières « catastrophiques » pour notre ville alors qu'en début 2016, « en période électorale » nous avons un bilan financier et des projections financières, à faire pâlir le grand argentier Vaudois ?
4. Selon son appréciation de la situation, la Municipalité entend-elle remettre en cause fondamentalement le volet concernant les infrastructures sportives du projet Métamorphose tel qu'il est planifié à l'heure actuelle ?
5. La Municipalité entend-elle remettre en cause la décision populaire du 27 décembre 2009?
6. Rappelant les affirmations de la Municipalité dans les préavis 2016/19 et 20, adoptés par le Conseil communal le 7 juin 2016 qui spécifiaient que le Lausanne Sport perdrait sa licence pour la saison 2017/2018 si les travaux ne débutaient pas avant le printemps 2017, je demande si la Municipalité a la volonté de ne pas proposer ce mois encore, le préavis garantissant les travaux de construction du stade de la Tuilière pour garantir les délais annoncés?
7. La Municipalité envisage-t-elle renoncer à terme à Athletissima ?
8. La Municipalité envisage-t-elle renoncer au nouveau stade d'athlétisme ?
9. A l'aune des propos émis par « Gérard » et peut être par certains édiles de notre Municipalité, la Municipalité est-elle consciente que la remise en cause des délais de réalisation du stade la Tuilière risque de plonger le club phare du Canton, le LS, dans une situation catastrophique
10. La Municipalité peut-elle nous dire si elle a eu des contacts officiels avec la Swiss football League de nature entre autres, à revoir les délais ?
11. Eu égard au propos de « Gérard », de la directrice des Finances et du syndic, pour rester humble, la Municipalité peut-elle garantir qu'il n'y aura aucune conséquence pour les JOJ 2020 et en particulier pour la journée d'ouverture?

Discussion préalable

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – Ce n'est pas la première fois, et vraisemblablement pas la dernière, que vous me verrez à la tribune pour défendre le sport à Lausanne. Et je m'en réjouis, parce que cela fait quarante ans que je milite, tant apolitiquement que politiquement, pour le développement du stade à Lausanne. Ce n'est donc pas une surprise pour vous de me voir ce soir déposer et expliquer mon interpellation.

Cette interpellation n'a qu'un seul but, celui de m'assurer que les travaux déployés depuis 2007 ne soient pas voués à l'échec. Je le regretterais personnellement. Mais j'ai entendu les propos du syndic. Ma blessure n'est pas si béante qu'elle pourrait résulter de mes premières interventions. Je ne veux pas vous faire lire tout le contenu de mon interpellation. Je laisserai la première partie à votre réflexion. Le communiqué de presse de la Municipalité du 9 novembre 2007 était symbolique, d'une volonté un peu bucolique. C'est peut-être loin, mais j'ai le sentiment qu'on n'a pas oublié d'arroser ce communiqué de presse, en ce sens qu'il peut, encore aujourd'hui, trouver son explication. Je vous ai fait le rappel des péripéties et des étapes importantes. M. le syndic a brossé un vaste tableau de

Métamorphose dans son ensemble, mais ce n'est pas l'objet de mon interpellation, bien entendu, puisqu'elle ne vise que les installations sportives.

Dans les questions orales de ce Conseil communal, on entend régulièrement des citations de la presse locale : j'ai lu par-ci, j'ai lu par-là. Evidemment, je lis aussi, mais je ne me contente pas d'une question orale, raison pour laquelle, sous le titre de l'intrigue du jour, je me suis quand même interrogé face à la philosophie qui est la mienne. J'espère que les adeptes du sport à Lausanne – qu'ils le pratiquent ou non, qu'ils aient des convictions sur le sport de haut niveau ou, au contraire, sur le sport populaire – sont sans crainte ; mais j'espère que vous avez partagé une certaine inquiétude en lisant les propos du nommé « Gérard ». Le nommé « Gérard » m'a rappelé bon nombre de mes amis, mais, celui-là, je ne le connais pas, je ne sais pas d'où il vient ; mais il est préoccupant. Il est préoccupant et je suis étonné de voir le peu de réaction. Pourtant, habituellement, on a régulièrement des interventions concernant les articles de presse sur, comme dirait Barnabé, « face de bouc » – Facebook. Mais pas sur celui-ci. A croire qu'on est resté les bras ballants devant « Gérard ». Je ne vais pas m'éterniser, parce que le temps passe et qu'il y a d'autres sujets à traiter. Les 27 préavis sont, pour moi, la Bible de Métamorphose, notamment ceux traitant des installations sportives.

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Pour répondre à la première question, la Municipalité est toujours très reconnaissante vis-à-vis de la presse locale, parce que, chaque fois qu'elle a l'occasion de trouver un « Gérard » en période électorale, cela donne lieu à une interpellation au Conseil communal. C'est ainsi fait ! Evidemment, vous connaissez la réponse : la Municipalité n'a pas connaissance de ce « Gérard ».

Pour répondre à la deuxième question, la Municipalité n'a jamais eu et n'a toujours pas l'intention de commenter des déclarations anonymes faites dans la presse. Elle ne portera donc pas d'appréciations sur les propos de « Gérard ».

Pour répondre à la troisième question, je ne sais pas si c'est « Gérard » qui parle ou si c'est M. Henchoz. Le fait est qu'on n'est pas dans une « situation financière catastrophique », mais on est dans une situation financière difficile. Elle ne diffère pas de celle que vous avez connue la précédente législature, ou encore l'année dernière, où nous avons présenté un budget équilibré ; j'espère bien que les comptes seront également équilibrés. La directrice des Finances, comme cela se passe aussi au niveau du Canton, ne cesse de vous rappeler, à chaque exercice comptable et à chaque exercice budgétaire, qu'un certain nombre de risques financiers importants pèse sur la ville en matière de recettes, notamment des Services industriels au sens large, en termes fiscaux également, notamment en lien avec la RIE III, dont Lausanne va *in fine* obtenir une pleine compensation par le biais de la refonte de la péréquation des compensations de la LAJ, et de tout ce qui a été négocié entre les communes et le Conseil d'Etat. Mais cela s'étalera dans le temps, avec des difficultés sur les exercices 2017, 2018 et 2019, avec la mise en place d'Equitas, qui constitue également une charge financière pour la Commune. Cela a été bien expliqué par la Municipalité dans le cadre de la présentation du budget. Vous aurez l'occasion d'en débattre, sans doute longuement, au mois de décembre.

Il y a effectivement une situation fragile – ce n'est pas nouveau. Nous avons décidé de mettre en place un deuxième programme d'améliorations financières pour cette législature, dans le prolongement de celui qu'on a mis en place la précédente législature, avec des objectifs financiers comparables entre les deux programmes d'optimisation financière, la volonté de pouvoir à la fois stabiliser la dette et respecter le maintien du plafond d'endettement, qu'on va aussi soumettre à votre décision, et pouvoir faire face à nos investissements, qui, pour une part importante, sont notre rôle de ville centre. J'insiste là-dessus, parce que nous sommes souvent critiqués par d'autres communes, mais aussi par le Canton, sur une soi-disant gestion financière de Lausanne qui ne serait pas responsable,

mais la réalité, c'est qu'aussi bien les autres communes que le Conseil d'Etat attendent cela de la Ville de Lausanne, soit que nous remplissions ce rôle.

Quand nous devons investir plus de 50 millions dans le Pôle muséal au total, c'est bien le Canton qui nous en fait la demande. Quand nous investissons pour un nouveau centre sportif, qui sera bénéfique pour les Jeux olympiques de la Jeunesse, c'est encore la Ville de Lausanne qui investit. Il y a dans ce dialogue entre le Canton et la Ville une tension, même si ce dialogue se passe globalement beaucoup mieux actuellement que ce ne fut le cas à une certaine époque. Il y a à la fois des critiques sur les dépenses de la Ville et une attente régulière qu'elle joue pleinement son rôle de ville-centre et investisse pour le bénéfice de l'économie de l'ensemble du Canton. Evidemment, un canton qui se développe, c'est par la variété de son tissu industriel, par les échanges entre les différentes régions, par son dynamisme économique, mais aussi, bien sûr, par le dynamisme et le poids que joue sa capitale, qui profite à l'ensemble du Canton.

Donc Lausanne est effectivement confrontée à des investissements importants. Nous les faisons volontiers, mais nous avons besoin de prioriser, de mener une politique financière rigoureuse qui nous permette de jouer pleinement ce rôle de ville-centre et, en même temps, ce qui est aussi le souhait de ce Conseil, de pouvoir maintenir des comptes globalement équilibrés sur la durée, qui permettent de stabiliser notre endettement.

J'ajouterai quand même que la dette lausannoise pèse un peu plus de 40 % de la dette de l'ensemble des communes vaudoises aujourd'hui, ce qui est une part un peu supérieure à celle des autres communes ; mais il faut savoir que la part du budget lausannois pèse à peu près 35 % du budget de l'ensemble des communes vaudoises. On a donc un léger surendettement lié à notre rôle de ville-centre, sans être dans une situation financière catastrophique. On est très loin, monsieur Henchoz, et vous le savez, des 500 millions à 1 milliard de bénéfices régulièrement annoncés par l'Etat depuis de nombreuses années. Quand bien même la situation financière lausannoise est aujourd'hui maîtrisée et les finances sont gérées avec rigueur, nous sommes dans une situation différente en bonne partie pour les tâches et les investissements de ville-centre que nous réalisons et que nous allons continuer à réaliser.

Pour répondre à la quatrième question, non, en 2017, nous aurons des investissements ouverts pour 350 millions dans le domaine sportif. Jamais dans l'histoire de cette ville nous n'avons autant investi pour le sport. Encore une fois, la question qui se posera une fois connus les résultats du concours du stade de Coubertin, c'est de différer les investissements. On est sur un enjeu de calendrier, de calage de nos investissements, mais non de remise en cause du programme sportif ou de l'ensemble du projet Métamorphose.

Concernant la cinquième question, j'y ai déjà largement répondu, et la réponse est non.

Pour répondre à la sixième question, le préavis sur le crédit d'ouvrage pour le stade de la Tuilière sera sur la table de la Municipalité dans les semaines à venir et sur celle du Conseil communal d'ici la fin de l'année. Nous allons donc respecter le calendrier. Il y a une seule incertitude qui pèse sur tous les projets, c'est le risque de recours devant les tribunaux. On espère que cela n'arrivera pas. On fait évidemment le maximum pour que ce ne soit pas le cas, mais c'est un risque qu'on ne peut pas exclure à 100 %. Si on met de côté ce risque, nous pourrions démarrer le chantier du stade la Tuilière dans les délais souhaités par le Lausanne Sport et fixés également par la Swiss Football League.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – Il me semble qu'on a obtenu la réponse tout à l'heure aux questions 7 et 8, et que nous pouvons passer à la question 9.

M. Grégoire Junod, syndic : – Pour répondre à la neuvième question, nous en sommes conscients, et c'est d'ailleurs pour cette raison que l'on va respecter le planning fixé. Vous serez nantis du crédit d'ouvrage dans les délais, de manière à ce qu'on puisse démarrer ce chantier rapidement, conformément aux engagements pris par la Ville pour répondre aux exigences de la Swiss Football League.

Pour répondre à la dixième question, non, dans la mesure où il n'est pas question de revoir les délais fixés.

Pour répondre à la onzième question, l'infrastructure phare des Jeux olympiques 2020, c'est évidemment la patinoire de Malley. Fort heureusement, il n'y a presque plus de risque, à part un éventuel recours sur un appel d'offres d'entreprise générale. A part ce risque, nous avons obtenu la levée des oppositions et des recours sur la patinoire provisoire, et nous avons obtenu la levée de l'ensemble des oppositions sur le permis de construire. Tous les feux sont donc au vert.

S'agissant de la journée d'ouverture, il n'y a pas de risque non plus. S'il devait ne pas y avoir le stade de Coubertin à disposition, nous pourrions avoir celui de la Pontaise. Cela me paraît d'ailleurs important de dire que, du point de vue du calendrier de Coubertin, le risque existe que l'infrastructure ne soit pas entièrement disponible. On pourrait alors travailler à Coubertin avec des gradins provisoires, mais on pourrait aussi travailler à la Pontaise et à la Tuilière. Des possibilités s'offriront à la Ville pour que cette journée d'ouverture, et l'ensemble des Jeux olympiques de la Jeunesse 2020 soient une réussite.

La discussion générale sur les deux interpellations est ouverte.

M. Hadrien Buclin (EàG) : – J'ai demandé la parole au moment où M. Marion posait ses questions. Comme le Conseil devra voter le plafond d'endettement dans quelques semaines, je voulais demander des précisions à ce sujet. Je pense que c'est important pour éclairer ce vote, à savoir si ces investissements seront aussi étalés dans le temps, parce que la Municipalité craindrait de percer le plafond d'endettement s'ils sont maintenus dans le calendrier initialement prévu. Mais j'ai l'impression que M. le syndic a répondu par l'affirmative à cette question, si j'ai bien compris ses propos.

M. Guy Gaudard (PLR) : – En ma qualité d'entrepreneur dans le secteur de la construction, j'ai une autre lecture que celle de M. le syndic. Je ne crois pas que l'encaissement des seuls revenus des droits distincts et permanents suffira à financer les lourds investissements que la Ville consentira au niveau sportif, d'autant plus qu'ils seront encaissés lorsque les constructions seront terminées, mais pas avant. Je ne suis donc pas aussi optimiste que M. Junod sur ce sujet.

Et puis, je ne sais pas quel artifice comptable vous utiliserez pour diminuer la dette de la Ville. Est-ce que cela passera par une revalorisation du parc immobilier lausannois ? C'est possible. Vous allez peut-être nous présenter des chiffres assez impressionnants par rapport à la valeur de notre parc immobilier, mais je n'ai pas l'impression que cela nous sauvera la mise, puisqu'on parle quand même d'investissements à hauteur de 350 millions. C'est un montant important. J'ai l'impression, avec les réponses données ce soir, qu'on avance un peu à l'aveugle.

J'aimerais faire une remarque concernant la multiplication des chantiers en 2017. La ville sera quasi éventrée. On péjorera fortement les activités commerciales et artisanales à Lausanne, puisqu'il sera passablement difficile de se déplacer dans la ville, notamment à cause des poids lourds qui circuleront lors de ces travaux. J'aimerais savoir si un plan de mobilité a été discuté en Municipalité, et s'il nous serait éventuellement présenté, avec des tracés réservés aux transports privés, et d'autres qui seraient empruntés par les entreprises travaillant sur les différents chantiers.

M. Cédric Fracheboud (PLC) : – J'ai fait partie de la Commission des sports quand nous a été présenté Métamorphose il y a sept ou huit ans. Lors de cette commission, étant ancien sportif d'élite, j'avoue avoir été ébloui par ce qui nous a été promis par la Municipalité : sports, tennis, haltérophilie, piscine, bref, c'était Noël avant l'heure, c'était merveilleux. C'était avant les élections. On nous a vendu cela et je vous avoue que, lors de cette commission, tout le monde était ébahi !

Lors de cette séance, je m'étais quand même demandé d'où allait venir l'argent, puisque c'était le début de la crise financière. La municipale de l'époque m'avait répondu qu'il ne

fallait pas m'inquiéter, car ils se pressaient au portillon. Le problème, c'est que le portillon a dû vraiment rétrécir, ou les investisseurs ont vraiment dû avoir peur ; je ne sais pas. Il y a un vrai problème. Du coup, c'est la Ville qui doit financer le stade de la Tuilière, si je ne me trompe pas, ce qui n'est pas du tout ce qui a été promis à la base ; c'est quand même ce qu'on est en train de faire.

Ensuite, concernant cet aspect financier, vous nous avez dit que le Canton demande à la Ville de Lausanne d'investir. Mais je ne comprends pas bien. Quand le Canton ne veut pas payer quelque chose, il le fait payer aux communes. Alors, demandez au Canton de payer s'il veut qu'on développe notre ville. Je ne sais pas, il faudrait faire des demandes de temps en temps, et il faudrait voir pour ne pas se faire plumer à chaque fois que ces messieurs veulent qu'on débourse de l'argent. Enfin, je ne sais pas, je ne suis pas un grand politicien, vous savez, pas très malin.

J'ai l'impression que ce projet sportif Métamorphose est en train de fondre comme neige au soleil et qu'on est de nouveau en train de nous vendre un truc super, joli, qu'on nous fait de belles promesses, mais je ne sais pas si, financièrement, la Ville de Lausanne pourra assumer sans que ce soit un vrai problème. Le seul parallèle que je pourrais faire c'est la Grèce et ses Jeux olympiques. Ils ont fait de belles promesses et on a vu le résultat final. Mais bon, ce n'est pas grave, on est une Ville de gauche, on a l'habitude.

M. Axel Marion (CPV) : – Je remercie M. le syndic pour les réponses à mes questions, ainsi que pour son préambule. J'ai quelques remarques à faire.

Ceux qui, comme moi, ont été conseillers communaux dans la législature 2006-2011 – puisque l'usage ce soir est de donner son curriculum –, ont eu raison d'adresser des critiques au programme sportif de Métamorphose à l'époque, puisque, monsieur le syndic, vous dites qu'on a rétabli la situation du début de la précédente législature. Cela tombe bien, c'est le moment où vous êtes arrivé. De fait, la construction du programme était biaisée.

J'ai commencé mon intervention en disant que le projet Métamorphose a beaucoup de qualités ; je n'ai aucun problème à le dire. Mais il y a eu des faiblesses. C'est vrai qu'on a l'impression qu'il y a eu un rattrapage – je reprends certains propos de mes préopinants, dont M. Henchoz. Je ne dis pas que la situation était hors de contrôle, mais il y a un problème de visibilité et de lisibilité par rapport à la planification. Vous avez fait un effort pour nous le montrer, vous avez effectivement inclus le projet de Malley, qui ne faisait pas partie de mon interpellation, que je trouve intéressant. Il n'empêche que vous n'avez pas levé tous les doutes par rapport à l'avenir de ce stade d'athlétisme. De fait, il reste donc un doute, un point d'interrogation sur cette situation. Ce qui m'amène à une question complémentaire. Vous nous parlez de la Pontaise et de la possibilité de prolonger son utilisation. Mais quel coût cela aura-t-il ?

Dans la campagne à l'époque, on n'a pas arrêté de nous dire que le stade était en mauvais état et que des investissements étaient nécessaires. Un préavis pour des investissements a été proposé il y a quelques années. Si on doit poursuivre avec la Pontaise pendant cinq à dix ans, il y aura sans doute des investissements complémentaires. Ils seront à la charge de la Ville et se rajouteront à la facture finale. Donc le retard du stade de la Tuilière aura bel et bien un coût pour la Ville, et j'aimerais savoir si la Municipalité a fait une évaluation de ce coût d'entretien ou de rénovation, même temporaire – et surtout temporaire, puisque c'est un investissement à perte, si ce n'est pour la manifestation qui y est accueillie.

Enfin, mon propos principal porte sur l'ambition. Vous nous dites, monsieur le syndic, que, l'année prochaine, 350 millions seront investis dans les infrastructures sportives. Oui, vous pouvez certainement en être fier, et la Ville peut certainement en être fière ; cela découle de choix de la Municipalité, et certainement aussi du Conseil communal. Mais, à un moment donné, il faut se demander si nous pouvons assumer ces coûts.

M. Henchoz a commencé son propos en disant : « vous me verrez toujours soutenir le sport ». Moi aussi, je soutiens le sport, mais je soutiens les finances de la Ville. Les finances de la Ville sont les impôts que les Lausannoises et Lausannois paient. Et ces impôts méritent d'être investis correctement et de manière proportionnée. Aujourd'hui, c'est cette proportionnalité qui est en jeu. Donc lorsqu'on nous dit qu'il y a beaucoup d'investissements et qu'il faut que nous en soyons fiers, je dis oui, mais comment va-t-on les payer ? D'ailleurs, est-ce qu'on peut assumer cela jusqu'au bout ?

En même temps, vous avez le bon réflexe. Vous nous dites que vous êtes conscient que la situation est délicate, que les finances de la Ville ne sont pas très bonnes – c'est vrai qu'avec 2,6 milliards de dette brute, c'est difficile de dire qu'elles sont bonnes ; en plus il y a un déficit annoncé pour l'année prochaine. Vous essayez de prendre des mesures pour redresser la situation ; c'est bien. Mais on pourrait s'imaginer une prise de conscience et des réponses un peu plus claires par rapport à ce futur stade d'athlétisme.

Je suis d'accord, j'ai aussi toujours tenu ce discours, que Lausanne assume des charges de ville centre. Je ne vous jette pas la pierre par rapport à cela. Mais, là aussi, que ce soit votre parcours, monsieur le syndic, depuis 2011, ou celui de vos prédécesseurs, pourquoi n'avez-vous pas pris langue avec le Canton pour trouver un moyen de cofinancer ces infrastructures ? Est-ce que tout le Canton en profite ? Lausanne doit assumer ses ambitions et la Municipalité doit arrêter de se plaindre de vouloir être ambitieuse pour se dire ensuite que c'est terrible, qu'on a des charges de ville centre. Collectivisons les choses dès le départ, posons ces questions dès le départ et, ensuite, voyons ce qui est possible de faire avec les partenaires.

En résumé, je remercie la Municipalité pour sa réponse. J'estime que toutes les réponses ne sont pas encore sur la table. Je comprends que, de fait, des discussions sont encore en cours. On va suivre de près l'évolution de ce dossier. Je ne déposerai pas de résolution à ce stade, mais j'espère vivement que nous aurons des réponses rapidement, sinon, je me doute qu'un « Gérard », qu'un « Marcel », ou qu'une « Gertrude » sortiront du bois pour poser quelques questions complémentaires.

M. Philipp Stauber (PLC) : – Ce n'est pas la première fois que je prends la parole sur le développement des stades et des infrastructures sportives. J'aimerais commencer par une sorte de nouvelle. Il y a environ deux ans et demi, je vous ai parlé une première fois du nouveau stade de football de Schaffhouse. J'ai montré la votation populaire dans le temps. Je vous ai montré les plans.

Aujourd'hui, je peux vous annoncer que ce stade est construit. C'est vrai, il est moche. (*Rires dans l'assemblée.*) En plus, l'équipe n'a pas bien réussi, donc elle n'est pas en Super League ; ce n'est pas spécialement recommandable non plus. Mais le stade a coûté, y compris le montant destiné aux affaires et aux commerces, 50 millions, dont moins de 20 millions pour la partie football. Je connais un peu la politique schaffhousoise : quelques factures vont encore arriver sur la table de la Ville de Schaffhouse ou du Canton. Tout de même, ces gens ont réussi quelque chose que nous ne réussissons manifestement pas.

Si je ne me trompe pas, le plan directeur des sports date de 2002, avec une première planification en 2005. Nous sommes en 2016, au milieu des discussions sur ce stade. Notre stade, ou nos stades vont nous coûter un multiple de cela et d'autres, pendant ce temps, réalisaient quelque chose. Je crois que, là aussi, on devrait se regarder dans le miroir et se demander si nos façons de travailler sont justes.

Je fais une observation d'un tout autre genre : si nous maintenons le stade d'athlétisme en haut de la ville, on aura deux stades au nord. Il me semble que ce n'est pas ce qui était voulu par le peuple. Je ne sais pas comment nous allons gérer cela, si nous allons le retarder de deux, trois, dix, trente ou cinquante ans, mais j'ai l'impression qu'il faut une explication sur une évolution de ce type.

Au départ, M. le syndic Junod nous a parlé du contexte de Métamorphose et de ces équipements sportifs. Il a évoqué très brièvement la façon de subventionner ou de financer cela par des terrains valorisables, plutôt que des terrains peu valorisables. Il a évoqué brièvement le m3, mais il n'a pas expliqué à quel point la réalisation du m3 est centrale non seulement pour la réalisation de l'écoquartier, mais aussi pour le financement de ces infrastructures. Or aujourd'hui, même si tout le monde en parle et si on en construit un petit bout, le m3 est le grand absent dans les planifications concrètes. On en parle, on en discute, on fait des préavis, mais pour le moment, le m3 c'est du papier. Il n'y a rien de concret disponible à ce sujet. Sans le m3, une bonne partie de ces développements de Métamorphose reste non financée.

Je vais un peu plus loin dans cette réflexion. M. le syndic a parlé de terrains non valorisables ou peu valorisables. Cette problématique a un nom : l'aéroport de Lausanne. Je sais que ce n'est pas populaire de l'évoquer ici, parce qu'on parle de l'aéroport comme si c'était une contrainte, mais à moyen et à plus long terme, c'est un verrou pour le développement de la ville. Il péjore le développement de la ville, mais aussi le financement de toutes ces infrastructures, écoquartier compris, que nous voulons construire. A un moment donné, il faudra se demander ce que l'on sacrifie : les finances ou l'aéroport ?

Si on enlève l'aéroport de l'endroit où il se trouve actuellement, ces terrains deviennent fortement valorisables – il ne faut pas l'oublier –, et ils paieront plein de factures si on les valorise. La discussion est peut-être typique d'une fin d'année où l'on met en cause les choses pour revenir après, plus lucidement, aux décisions qu'on avait déjà prises. Il me semble qu'il y a de nombreuses pièces fragiles dans ce puzzle. La Municipalité est interpellée pour, dans les mois à venir, nous présenter de la substance et pas seulement des promesses.

M. Grégoire Junod, syndic : – J'aimerais d'abord répondre à M. Fracheboud, qui a soulevé un point important que je n'ai pas évoqué dans ma première intervention. La question des subsides cantonaux est un point essentiel. Quand j'ai dit que le Canton attendait que l'on investisse, je ne pensais pas à des projets particuliers. Je voulais dire qu'il y a une attente de la part du Canton, de manière générale, qu'on assume notre rôle de ville centre. Et il y a aussi des attentes de la Ville vis-à-vis du Canton.

Cela dit, une nouvelle loi sur le sport a été votée par le Grand Conseil. Elle permet des cofinancements du Canton pour des infrastructures sportives dans une fourchette de 5 % à 30 %, pour une partie en prêts et pour l'autre partie en argent comptant. Pour le projet de Malley, qui sera réalisé sur un terrain communal, mais sur des parcelles à Prilly et Renens, on a un cofinancement à la fois de la région, de l'ensemble des communes, dont Prilly et Renens pour une partie importante, et de l'ensemble des communes de Lausanne Région pour le solde ; il y aura une contribution de 30 millions de la part du Canton. On a donc fait ce que vous avez souhaité, avec raison : on est allé voir le Canton pour obtenir un cofinancement.

On a évidemment fait la même demande pour le stade de la Tuilière, pour la piscine de Malley et pour le stade d'athlétisme. Des discussions sont maintenant en cours avec le Conseil d'Etat. Ces demandes sont donc en cours et j'espère que nous pourrions compter sur le soutien des députés lausannois – puisqu'il y a quelques députés dans cette salle, et d'autres qui aspirent à le devenir – pour d'éventuels cofinancements de la part du Canton pour ces infrastructures. C'est vrai que c'est important. Comme cela a été dit par M. Marion, on est sur des projets qui bénéficient à Lausanne, mais plus largement à l'ensemble de la région, voire à l'ensemble du canton.

C'est vrai que les grands projets prennent du temps. Quand j'ai été élu à la Municipalité en 2011, je suis tombé sur un communiqué de presse annonçant l'inauguration du stade en 2012. Les années ont passé et le projet a été revu. M. François disait souvent que c'est normal qu'on revisite régulièrement les projets d'infrastructures, et que, souvent, cela contribue à les améliorer. Et Métamorphose est quand même un projet mammoth en

termes d'investissements, privés principalement, mais aussi en termes d'investissements publics. C'est donc assez naturel qu'il y ait eu quelques redéfinitions du projet. Il y en a d'ailleurs régulièrement sur les Plaines-du-Loup. On discute de la localisation des tennis ou de la patinoire de quartier. On a, à chaque fois, des petites évolutions, pas pour faire disparaître des pièces du programme, mais pour faire évoluer le projet et prévoir des localisations qui nous paraissent mieux adaptées qu'initialement. Et il y aura certainement encore des changements.

Maintenant, monsieur Fracheboud, concernant les promesses non tenues, la piscine-patinoire de Malley sera en chantier en 2017 ; elle sera terminée en 2020. Concernant le stade de la Tuilière, vous aurez le crédit d'ouvrage sur votre table à la fin de l'année. Le Centre de football est aujourd'hui en chantier. Dans la future patinoire de Malley, nous aurons les infrastructures nécessaires à l'escrime et au ping-pong, plus la piscine et la patinoire, avec le stade de la Tuilière et l'ensemble des terrains de foot du Centre de football. Vous ajoutez à cela le fait que, sur le programme des Plaines-du-Loup, la patinoire et les tennis ne sont aujourd'hui pas remis en cause. Donc le projet avance.

Là où je donne raison à M. Marion, et je l'ai dit en introduction – peut-être que j'ai été mal compris –, c'est qu'on a effectivement de la peine à vous donner des réponses sur le stade de Coubertin aujourd'hui de manière définitive, avant les résultats du concours. Je suis donc un peu embêté par ce dépôt maintenant. Vous l'avez bien dit, vous avez bien compris les enjeux : soit on y va tout de suite avec Coubertin, et c'est une option que la Municipalité devra trancher sur la base des résultats du concours, soit on reporte le projet de quelques années. Il ne s'agit pas de renoncer à la démolition de la Pontaise, mais de la reporter de quelques années, et on devra alors probablement investir un peu. On doit donc mettre ces éléments dans la balance pour vous apporter une réponse complète, qui essaye de concilier ce que vous avez évoqué.

Vous-même vous balanciez entre nous dire qu'il faut une gestion responsable ou qu'il faut pouvoir tenir l'ensemble des promesses qui ont été faites. Aujourd'hui, il y a un enjeu de calendrier qui se fonde sur des questions et des réflexions financières, et sur des réflexions de légalisation et de faisabilité des projets. Ce qu'il faut savoir, et je terminerai là-dessus, c'est que, dans le projet de Coubertin, tel qu'il a été fixé par la Municipalité, il est prévu une infrastructure de 6000 places, avec 6000 places supplémentaires ajoutées chaque année pour Athletissima, pour un coût de 600 000 francs à peu près par édition d'Athletissima. Donc le stade de Coubertin, tel qu'il a été conçu, génère aussi des frais annuels importants. C'est un élément dont on doit tenir compte dans la réflexion que l'on fera.

Mais je suis bien conscient, monsieur Marion, que je ne suis aujourd'hui pas en mesure d'apporter l'ensemble des réponses que vous souhaitez, pour les raisons que j'ai évoquées de calendrier et du fait que le concours n'est pas terminé. Evidemment, une fois que la Municipalité aura pris une décision, elle l'exprimera et le dira publiquement. Elle expliquera l'ensemble des éléments et des chiffres qui fondent cette décision et des éléments de calendrier. J'imagine qu'on aura l'occasion d'en débattre dans ce Conseil le moment venu.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – Puisque M. le syndic parle de calendrier, j'aimerais revenir sur la réponse à ma question N° 6. Vous avez dit que le préavis sera déposé d'ici la fin de l'année. Je siége dans la Commission de gestion, et lorsque nous examinons les dossiers, les initiatives et autres en suspens, nous constatons que les délais ont parfois bien de la peine à être tenus – souvent pour de bonnes raisons, mais aussi peut-être parce que ce n'est pas un sujet d'intérêt capital.

Alors, je vous entends bien, monsieur le syndic, mais je me fais fort de déposer une résolution concernant le calendrier. Elle ne vous surprendra pas, je l'espère. C'est uniquement dans le but de garantir le délai, et pour que ce projet soit définitivement sous toit.

Résolution

Fondé sur le calendrier arrêté dans le Préavis N° 2016/20, le Conseil communal souhaite que la Municipalité, dans les meilleurs délais, mais au plus tard d'ici le 31 mars 2017 :

1. mette à l'enquête le projet de stade de la Tuilière,
2. arrête la version définitive du projet d'exécution,
3. présente au Conseil communal la demande de crédit d'ouvrage pour le stade de la Tuilière.

M. Claude-Alain Voiblet (PLC) : – J'ai deux questions à M. le syndic. Cette ouverture de débat sur Métamorphose me permet de revenir sur deux points qui me tiennent particulièrement à cœur. Tout d'abord, le projet de partenariat public-privé (PPP). J'ai le sentiment qu'il va bientôt manquer un P à ce partenariat, parce que, si j'ai bien entendu le syndic tout à l'heure, sa vision actuelle de ce partenariat, c'est d'arriver à commercialiser des terrains qui nous permettent de financer ces infrastructures. Sachant ce qui s'est passé dans les autres stades suisses, par exemple à Saint-Gall, à Berne ou à Bâle, le partenariat public-privé, c'est quand même autre chose. J'aimerais que M. le syndic nous dise où on en est dans ce partenariat, et s'il y aura bien des financiers extérieurs, si possible majoritaires, dans le financement de notre nouveau stade. Cela me fait souci que l'on revienne à la situation où c'est la collectivité publique, avec l'aide du Canton, qui finance la totalité, et on sera passé à côté d'un soutien privé qui pourrait être important.

J'aimerais aussi qu'on nous rassure sur les financements futurs de ces projets. Vous savez que, par le passé, pour pouvoir éviter la limite du plafond d'endettement, on a utilisé la stratégie de créer des sociétés anonymes ou des fondations qui nous permettaient de mettre au bilan de la Ville uniquement le capital social qu'on investissait et pas la totalité des financements. Est-ce qu'on peut nous rassurer de ce côté, pour qu'on soit sûrs qu'on aura un contrôle total des financements de la Ville dans ces différents projets ?

M. Cédric Fracheboud (PLC) : – Monsieur le syndic, vous m'avez répondu tout à l'heure. Comme je vous l'ai dit, je suis le premier à être émerveillé si la promesse est tenue. Si on ouvre à Noël, c'est super, on pourra avoir tous les stades que vous nous avez promis. Je suis vraiment le premier content.

Le problème, c'est que j'ai l'impression qu'on fait de belles promesses, mais que cela prend des années. On nous parle de pseudofinancements hypothétiques, qui finissent par n'avoir plus rien. Vous vous rappelez que cela nous a pris sept ans pour faire la place de La Sallaz. Je ne sais pas pour un stade, en sachant qu'on va ouvrir la moitié de la ville pour les Axes forts. Finalement, vous aurez peut-être trouvé un puits de pétrole à Lausanne pour financer le tout. J'ai déjà posé la question, mais on ne m'a toujours pas répondu. Je m'étonne.

A la fin de la législature, c'était merveilleux, on avait fait du bénéfice. Huit mois plus tard, c'est la catastrophe, on a eu environ 40 millions de pertes. C'est quoi ? Cela s'appelle-t-il de la comptabilité créative ? Je ne sais pas, mais je me pose un certain nombre de questions. Ce sont quand même des gens qui travaillent dans votre ville, et je pense qu'ils peuvent se faire des soucis. On leur a déjà demandé de faire un certain nombre d'efforts. Est-ce que cela va continuer ? Est-ce qu'on va encore demander des efforts à vos employés pour éventuellement financer une partie ? J'ai des doutes, mais j'aimerais bien avoir des certitudes et voir des choses qui se font.

M. Jacques Pernet (PLR) : – On parle beaucoup de coûts et de charges. M. Marion a parlé des coûts, M. Stauber a évoqué l'aéroport, M. Fracheboud vient aussi de parler de coûts, mais, à mon sens, il manque un aspect à cette discussion, soit l'aspect économique de ces investissements. Quand on fait des investissements, on s'attend à ce qu'il y ait des retours au niveau économique. C'est difficile à quantifier et à évaluer, mais il y a des retours économiques avant, pendant, et surtout après, que ce soit en taxes, en émoluments,

en retombées directes en emplois, en impôts, etc. Cela compte aussi. Ce sont vraiment des investissements et non pas des charges. Cet aspect manque dans toutes nos discussions, et c'est dommage.

M. Grégoire Junod, syndic : – Je remercie M. Pernet pour ses propos. Il a parfaitement raison. Effectivement, ces investissements sont aussi porteurs de revenus, de recettes, d'emplois et d'activités pour cette ville. C'est vrai aussi bien des investissements immobiliers, qui vont générer des recettes fiscales importantes, que des investissements sportifs, qui vont générer de l'activité autour de ces infrastructures.

On commence à tourner un peu en boucle dans ce débat. Je ne vais pas reprendre l'entier du débat Métamorphose. Je réponds à M. Voiblet, qui a posé une question à laquelle j'ai déjà répondu en partie : l'investissement de la piscine-patinoire de Malley, comme vous le savez, car vous l'avez voté ici, se fait par le biais d'une société tierce, pas tellement pour échapper au plafond d'endettement, mais parce qu'on est sur une structure intercommunale aussi en termes de financement. Et puis, concernant le stade de la Tuilière et le Centre de football, qui a déjà été voté, le crédit d'ouvrage du stade de la Tuilière sera sur votre table dans les semaines qui viennent. Avec le crédit du stade de Coubertin, ce sont des crédits qui passent par le budget d'investissements de la Ville de Lausanne. On n'est donc pas sur des financements tiers par le biais de sociétés tierces ou de fondations.

Concernant le financement public-privé, on peut faire un très long débat. Vous savez toutes et tous qu'on ne gagne pas d'argent dans un financement public-privé. Je ne porte pas de jugement là-dessus. Mais quel est l'avantage de faire construire une école par un investisseur privé plutôt que de la construire vous-même ? Précisément, comme M. Voiblet l'évoquait à propos des fondations ou des sociétés anonymes, cela permet de ne pas dégager l'investissement de départ. Ensuite, il est évident qu'on le paie par le biais d'un loyer. C'est d'ailleurs assez logique : le privé accepte de prendre un risque financier dans un projet parce qu'il a un rendement derrière.

Concernant les partenariats public-privé que vous avez évoqués à propos des stades construits en Suisse alémanique, qui ne sont pas forcément de mauvais modèles, en Suisse romande, il y a aussi eu des expériences plus ou moins heureuses. Il y a l'expérience malheureuse de Neuchâtel, par exemple. C'est le même principe : vous avez un certain nombre de surfaces commerciales dont vous laissez l'usage gratuit à l'investisseur privé en échange d'investissements qu'il consent pour une infrastructure publique. L'investisseur se récupère par le biais des rendements qu'il va générer par l'infrastructure future.

Le modèle mis en place sur les Plaines-du-Loup, qui peut plaire ou ne pas plaire, n'est en réalité pas très différent. On va générer des revenus sur les terrains qu'on valorise par le biais de droits de superficie, qui compensent une partie de l'investissement. Ce n'est pas le modèle des stades suisse-allemands que vous évoquiez, monsieur Voiblet, que je ne condamne pas, mais c'est le choix que nous avons fait sur le projet Métamorphose.

Et l'équilibre financier du projet, monsieur Fracheboud, tient au fait qu'on investit aujourd'hui à peu près 75 millions pour le stade de la Tuilière. Le crédit du Centre de football est déjà voté par le Conseil communal. Et puis, en parallèle à cela, on devra investir pour Coubertin. Les terrains des Plaines-du-Loup, pour ne prendre que ceux-là – je ne parle pas des Prés-de-Vidy –, sont valorisables à peu près à 350 millions. Concernant le PPA I, les chiffres sont connus et définitifs, puisque les investisseurs se sont inscrits et ont été choisis avec des montants connus. Dans le PPA I, il y a 110 millions de valeurs foncières. C'est d'ailleurs plus que ce que l'on avait estimé dans les planifications financières de la Ville. Voilà ce qui équilibre le financement du projet.

Encore une fois, je ne cherche pas à vous mentir dans ce débat. Je crois l'avoir dit assez clairement : la difficulté économique du projet, et c'est de ce point de vue que l'on doit être attentif, c'est qu'on doit investir par le biais du budget d'investissement et que les recettes, liées aux terrains, viendront par le biais de droits de superficie, progressivement, au cours des nonante années durant lesquelles on touchera des redevances. Un grand

avantage, c'est que l'on gagne beaucoup plus que si l'on vendait ces terrains ou si l'on faisait un partenariat public-privé. Le désavantage, c'est qu'on ne touche pas cet argent tout de suite.

Encore une fois, c'est un modèle économique qui a été bien travaillé par la Municipalité, qui va peut-être encore connaître quelques adaptations dont vous pourrez en rediscuter à l'occasion des différents crédits d'ouvrage qui vous seront présentés, ainsi que des différents droits de superficie qui vous seront présentés. Mais c'est un modèle qui permet d'équilibrer le projet Métamorphose, sans prendre en compte ce que M. Pernet a évoqué très justement, tous les bénéfices en termes de développement économique, de développement démographique, de croissance, de prospérité et aussi de développement maîtrisé que ces infrastructures permettront à la Ville de Lausanne.

M. Claude-Alain Voiblet (PLC) : – Je partage ce que vient de dire M. le syndic. Mais, dans le modèle qui nous a été vendu il y a six ou sept ans, le partenariat public-privé n'était pas celui qu'il décrit ce soir. Il faut le dire clairement, parce qu'à l'époque, il y avait eu des séances d'information dans ce Conseil, si je me souviens bien, pour nous expliquer ce que pouvait être un partenariat public-privé. Encore une fois, cela m'est égal que l'on choisisse un modèle ou l'autre, mais cela a évolué par rapport à ce qu'on avait décidé au départ, avec une contrainte différente, c'est-à-dire que la Ville doit trouver le financement de départ plutôt que payer une location.

Il est passé à la discussion sur la résolution de M. Henchoz

M. Jean-Michel Dolivo (EàG) : – Je me demande dans quel ordre va le calendrier. On présente d'abord une demande de crédit d'ouvrage, puis, éventuellement, on arrête une version définitive du projet et on le met à l'enquête. Je pense qu'il y a là un problème d'ordre.

Par ailleurs, la Municipalité dit pouvoir s'engager jusqu'à la fin de l'année sur le crédit d'ouvrage. Mais, sur le reste, je ne sais pas si elle le peut. Il faut d'abord qu'il soit accepté par le Conseil communal. J'imagine qu'à partir du crédit d'ouvrage, le projet devrait déjà arriver à maturité. Mais est-ce que tout cela peut être fait jusqu'au 31 mars 2017 ? J'aimerais une appréciation sur ce calendrier.

M. Claude-Alain Voiblet (PLC) : – Ma question va dans le même sens que celle de M. Dolivo. Il serait intéressant d'entendre la Municipalité concernant la résolution. Est-ce qu'elle peut faire avec cette résolution, ou y a-t-il effectivement des contingences qu'on ne connaît pas maintenant, mais qui font que, si on vote cette résolution, qui est un souhait, ce sera un souhait qui n'aboutit à rien ? Ce serait intéressant d'avoir l'avis de la Municipalité, même si elle a l'air d'attendre que le Conseil décide.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – Pour répondre à M. Dolivo, il est vrai que le chiffre 5 du Préavis 2016/20 présente un graphique où les couleurs se chevauchent un peu, raison pour laquelle on peut remettre cela dans un ordre différent. Mais le calendrier est prévu à peu près dans ce sens, au niveau de la terminologie en tout cas. Je vous incite à le lire. Vous pouvez le trouver sur votre écran assez facilement.

M^{me} Sarah Neumann (Soc.) : – Comme M. Dolivo et M. Voiblet, au vu des éléments qui ont été donnés ce soir, à première vue, cela me paraît difficile de soutenir une telle résolution, parce que les décisions relatives à la mise à l'enquête dépendent aussi des résultats du concours, qui arrivent cette semaine. On a beaucoup parlé de gestion constructive. Il me semble que la prudence et le respect des étapes font partie d'une gestion constructive, qui semble souhaitée par ce plénum. C'est une question que je pose aussi.

M. Philipp Stauber (PLC) : – Je n'ai entendu aucun avis ce soir disant que tout ce que nous sommes en train de faire ici est très simple. J'ai aussi entendu le syndic dire qu'il espère nous présenter, à la fin de cette année, un préavis sur le crédit d'ouvrage dont il est question. Pour un projet aussi lourd, je souhaite plutôt donner la marge de manœuvre à la Municipalité, et non rajouter une contrainte, qui n'est pas très efficace, avec une résolution.

Je fais confiance à la Municipalité pour qu'elle nous présente, dès que possible, cette demande de crédit d'ouvrage, et cela me suffit. Je suis donc opposé à cette résolution.

M. Mathieu Maillard (PLR) : – Je tiens à rappeler un élément déjà signalé par M. Henchoz : si le stade de la Tuilière n'est pas en travaux au printemps 2017, le Lausanne Sport, soit l'équipe phare de football de la ville et du canton, n'aura pas sa licence. Dire non à cette résolution, c'est aussi accepter qu'il est possible que notre équipe de foot, qui fait actuellement plutôt un bon travail, puisse se voir refuser une licence pour exercer en Super League pour la saison prochaine. Je tiens à avertir le Conseil qu'il prend ce risque s'il dit non à cette résolution.

M^{me} Thérèse de Meuron (PLR) : – Une résolution n'a aucune valeur contraignante. C'est un souhait du Conseil communal qui ne peut, en aucun sens, engager la Municipalité. Rien n'empêche le Conseil communal de voter une telle résolution. On souhaite, bien sûr, que cela se fasse dans ces délais, mais il n'y a pas de contrainte. Et cela peut rassurer M. Voiblet et M. Dolivo, qui se posaient des questions à ce sujet.

M. Alain Hubler (EàG) : – C'est dommage que M^{me} de Meuron répète, à chaque fois qu'on vote une résolution, que ce n'est qu'un souhait, parce que la Municipalité va finir par y croire et ne se sentira plus contrainte par rien du tout. Ce n'est pas très stratégique.

Cela étant, M. Henchoz a présenté sa résolution en disant qu'il est membre de la Commission de gestion et que la Municipalité traîne les pieds très souvent pour répondre à certains de nos objets. C'est vrai. Mais ce n'est pas du tout la même chose ici. C'est un objet municipal, voulu par la Municipalité. Très sincèrement, les municipaux savent très bien qu'ils ont intérêt à mettre les bouchées doubles et à faire les choses le plus rapidement possible. Il en va de leur crédibilité politique. Les enjeux sont énormes, et le projet se chiffre en millions. Si on regarde l'état de la Tuilière, c'est un monstrueux chantier. On ne peut pas rester ainsi pendant dix ans. Je suis d'avis de laisser la Municipalité se dépêcher à son allure, c'est-à-dire rapidement.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Je ne voudrais pas être plus droit que la droite et plus respectueux du droit que l'avocat, mais il me semble que, dans ce souhait, il y a quelque chose d'implicitement dangereux et grave pour un Conseil communal, soit l'idée qu'il faut s'asseoir au plus vite sur d'éventuelles contestations ou oppositions pendant la mise à l'enquête, parce que le Lausanne Sport ne pourrait ainsi pas avoir son stade à temps. Si la population se prononce dans le cadre d'une procédure d'aménagement du territoire contre ce stade, il faudra traiter cette opposition avec le sérieux et le temps que cela demande. Je ne crois pas que c'est à ce Conseil communal de dire à la Municipalité qu'il faut balancer ces oppositions au plus vite et faire ce stade contre l'avis de la population. Ce n'est pas le devoir d'un Conseil communal de faire de pareilles incitations.

M. Xavier de Haller (PLR) : – Je rebondis directement sur l'intervention de mon préopinant, M. Dupuis, qui a visiblement plein de théories à faire sur le PALM. En revanche, il n'a rien compris à l'aménagement du territoire, puisque le but d'une mise à l'enquête est justement de permettre à la population de se prononcer et, le cas échéant, de permettre à ceux qui ne souhaiteraient pas ce projet et qui ont des motifs à faire valoir de les faire valoir. Donc l'argument de M. Dupuis était complètement hors sujet. Il démontrait en tout cas qu'il n'a strictement rien compris à la procédure en matière d'aménagement du territoire. (*Remarques hors micros.*)

Quant à l'ordre dans lequel les points ont été présentés, il s'agit d'un souhait que ces trois points soient traités par la Municipalité d'ici le 31 mars. Finalement, c'est à la Municipalité de choisir l'ordre dans lequel elle souhaite les exécuter. Simplement, d'ici le 31 mars, il faut que ce soit fait.

Enfin, le calendrier présenté dans cette résolution et les trois points évoqués ne sortent pas de nulle part. Il s'agit d'un préavis qui a été voté, et qui connaissait déjà un certain nombre de contraintes. Un calendrier a été présenté au Conseil. Le PLR souhaite ce soir que la

Municipalité prenne conscience que le Conseil, quand il vote quelque chose, aimerait bien qu'il y ait des suites. Aujourd'hui, on ne demande pas à la Municipalité d'aller plus vite que la musique, on ne lui demande pas de s'asseoir sur la volonté populaire, en revanche, on lui demande de respecter la volonté du Conseil et de suivre les engagements votés et approuvés dans un préavis. Le cas échéant, si elle n'y arrive pas pour des raisons objectives, ou budgétaires, pour des questions d'aménagement du territoire, pour questions de planification, elle nous en informe et il faudra adapter et reprendre de nouvelles décisions.

Au vu de ce qui précède, je vous invite à soutenir cette résolution, qui donne un signal clair et qui montre que ce Conseil communal et la Municipalité tendent à passer des paroles aux actes. Enfin, pour savoir qui se situe où, je demande le vote nominal pour cette résolution.

Le président : – J'ai le sentiment que le débat s'échauffe quelque peu. Je souhaite qu'on s'en tienne au fond du problème et que l'on évite de transformer le débat en un match de ping-pong entre conseillers communaux.

M. Arnaud Bouverat (Soc.) : – J'apprécie beaucoup mon préopinant. Il nous a donné, il y a à peu près un mois, un véritable cours de formalisme sur le respect des lois. Ce soir, il paraît un peu moins à son affaire.

Au risque de déplaire à M. Hubler et de contenter M^{me} de Meuron, notre Règlement prévoit non seulement que les résolutions ne sont qu'un souhait, en quelque sorte, qui ne lie pas impérativement la Municipalité, mais également que les interpellations peuvent se conclure par une résolution, sans contenir d'injonction à la Municipalité. J'apprécie dès lors la formulation du souhait, qui fait partie de la résolution, mais un délai impératif au 31 mars 2017 s'avère être une injonction. De toute manière, ce délai n'aura pas d'effet contraignant. Dès lors, je ne sais pas très bien à quoi cette résolution sert vraiment.

M. Mathieu Maillard (PLR) : – M. de Haller ayant déjà expliqué le fonctionnement de l'enquête publique en matière de construction, je renonce à ma prise de parole.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Je remercie M. de Haller pour son cours d'aménagement du territoire, mais j'aimerais qu'il m'explique comment on passe du point 1) au point 2) s'il y a des oppositions pendant la mise à l'enquête, et comment il peut forcer la Municipalité à passer au point 2) d'ici le 31 mars 2017 s'il y a des oppositions pendant la mise à l'enquête. Je souhaite lui demander de retourner à ses études sur ce point, mais je ne crois pas que le Conseil communal peut imposer une telle obligation à la Municipalité, qui est contraire à la procédure en aménagement du territoire.

M. Jean-Michel Dolivo (EàG) : – Je pense que cette résolution est inutile, dans la mesure où la Municipalité a pris un certain nombre d'engagements publics ici même. Il ne sert à rien de fixer des délais pour les différentes étapes, car c'est elle qui décidera dans quelle mesure elle présentera telle ou telle étape.

D'abord, il y a l'étape du Conseil communal. Et puis, différentes étapes dépendront d'un certain nombre d'aléas, qu'il est difficile aujourd'hui de prévoir de manière précise. Je pense donc que la première étape a été donnée par le syndic et par le municipal en charge du dossier, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'année pour le crédit d'ouvrage sur le stade de la Tuilière. Cela paraît clair.

Concernant les deux autres étapes, permettez-moi de dire qu'on nage dans le brouillard. Il est possible que ce ne soit qu'un souhait, mais un souhait qui, de toute façon, risque fort de ne pas trouver de réalisation. C'est un souhait un peu inutile et cela ne permet pas d'avancer politiquement dans ce dossier. Je vous propose donc d'en rester aux prises de position du syndic et de la Municipalité et des engagements pris ce soir, donc de ne pas accepter cette résolution.

M. Xavier de Haller (PLR) : – Je réitère ce que j'ai déjà dit : ces trois points ne doivent pas être pris formellement dans cet ordre. Il s'agit simplement que la Municipalité arrête le

projet définitif, celui qui sera mis à l'enquête. Je ne vois donc pas très bien où est le problème et où est la contradiction. Encore une fois, il ne faut pas forcément prendre ces trois points dans l'ordre chronologique – ce sont les trois points qui ressortent, dans cet ordre, dans le préavis cité quelques lignes au-dessus.

L'objectif de la mise à l'enquête est purement et simplement de permettre à la population de se prononcer, le cas échéant en émettant des objections sur le projet définitif, tel qu'il est présenté par la Municipalité et mis à l'enquête dans le cadre de la Loi sur l'aménagement du territoire. Je ne vois donc pas très bien pourquoi cette résolution serait irréalisable.

Maintenant, concernant l'injonction, il s'agit d'une résolution. Un préavis a été présenté à ce Conseil communal, qui s'est prononcé en l'acceptant et en validant le calendrier proposé. Aujourd'hui, environ cinq mois avant l'échéance proposée par ce préavis, nous demandons à la Municipalité de respecter ce calendrier. Si la Municipalité estime qu'elle ne peut pas respecter ce calendrier, qu'elle s'exprime ce soir, ou qu'elle s'exprime ultérieurement lorsqu'elle déposera, par exemple, la demande de crédit d'ouvrage.

M. Manuel Donzé (CPV) : – A 22 h 10, je ne vais pas épiloguer longtemps. Le groupe Le Centre, PDC-Vert'libéraux soutiendra la résolution de M. Henchoz, qui est un souhait fort de respect du calendrier en tenant compte des risques que nous prenons face à la Swiss Football League. Nous soutenons la demande de vote nominal de M. de Haller.

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – La soirée a commencé avec des explications à donner sur les interventions d'un illustre anonyme, M. « Gérard », sur le stade de Coubertin et sur les conséquences sur le stade actuel de la Pontaise. La résolution portant sur le futur stade de la Tuilière et étant en charge des Sports, je me permets d'intervenir.

Concernant la discussion sur la résolution et sur sa validité, M^{me} de Meuron a effectivement raison : c'est une résolution, donc une demande d'engagement non contraignante ; on fera notre possible. M. Dolivo a également raison : si vous voulez que le stade de la Tuilière se fasse, il faut qu'on présente ce crédit d'ouvrage au Conseil communal. Une fois que le crédit d'ouvrage sera déposé, tout suivra son cours.

Ceci me permet de vous donner quelques informations. Nous travaillons de concert avec le Lausanne Sport et avec son président, M. Alain Joseph ; M. Junod et moi-même le rencontrons régulièrement. J'ai eu un repas d'affaires avec lui ce midi encore. De plus, pour présenter la demande de crédit d'ouvrage pour le stade de la Tuilière, j'ai dû présenter, et je le dis en toute transparence, quatre notes complémentaires à la Municipalité : la première concernant le positionnement de la future station du m3 et de la future gare de remisage des rames, qui a quand même quelques conséquences si on ne veut pas creuser toutes les années au même endroit ; la deuxième sur le type de pelouse désiré et sur les conséquences, sur demande du Lausanne Sport ; la troisième sur l'exploitation dans le cadre d'un partenariat public-privé, soit qui exploitera ce stade de la Tuilière ; et la quatrième sur le *naming*. Ces quatre notes permettront de finaliser le crédit d'ouvrage, qui est prêt et qui doit être présenté à la Municipalité dans les quinze prochains jours.

S'agissant de la mise à l'enquête, le dossier préparé par le Service des sports circule maintenant dans les services communaux concernés pour examen. Les études se font parallèlement à la demande de crédit d'ouvrage, et nous espérons ainsi permettre à toutes celles et ceux qui s'intéressent au crédit d'ouvrage et à la mise à l'enquête, de se faire une idée, de manière tout à fait démocratique, de l'accepter ou de s'y opposer. La Municipalité, de manière unanime, espère que tout le monde suivra ce projet. Voilà quelques informations pour que vous sachiez où l'on en est sur une question qui n'était pas posée par le dénommé « Gérard » ; il n'a pas posé de questions sur le stade de la Tuilière.

Encore une fois, la Municipalité veut tout mettre en œuvre pour que le stade de la Tuilière puisse se faire dans les délais nécessaires au Lausanne Sport pour continuer à briller dans

notre ville, si on se réfère aux résultats actuels. Vous pouvez donc accepter la résolution sans autre. Dans l'idée de M. Dolivo, s'il n'y avait eu que le point 3), cela ne posait absolument aucun problème. Sinon, on considérera que ce sont des vœux et si on répond au troisième, les deux autres se poursuivront de manière naturelle.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – Sans préjuger de l'issue du vote sur la résolution, j'aimerais me tourner vers la Municipalité pour remercier M. le syndic en particulier, et aussi M. Tosato pour ses propos et pour les réponses à mes questions, qui me confortent dans l'idée que l'inquiétude peut être levée.

M. Jean-Michel Dolivo (EàG) : – C'est une question de procédure : je propose de mettre au vote, de manière séparée, les points 1, 2 et 3. (*Rumeurs dans la salle.*)

La discussion sur la résolution est close.

Le président : – Je ne vois pas très bien sur quelle base vous pourriez faire cette demande, dans la mesure où il s'agit d'une unique résolution qui comporte, certes, trois volets, mais qui n'en est pas moins une seule et unique résolution. Il y a une demande de vote nominal.

La demande d'appel nominal est appuyée par cinq conseillers.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

A l'appel nominal, la résolution Jean-Daniel Henchoz est acceptée par 38 voix contre 30 et 11 abstentions.

Ont voté oui : M^{mes} et MM. Beaud Valéry, Bettschart-Narbel Florence, Birchler Jean-Christophe, Briod Alix Olivier, Calame Maurice, Carrel Matthieu, Chollet Jean-Luc, Company Xavier, de Haller Xavier, de Meuron Thérèse, Di Giulio Nicola, Donzé Manuel, Dubas Daniel, Ethenoz Pierre, Evéquoze Séverine, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy, Genoud Alice, Henchoz Jean-Daniel, Klunge Henri, Mach André, Maillard Mathieu, Marion Axel, Messere Anita, Meystre Gilles, Miauton Philippe, Michaud Gigon Sophie, Oberson Pierre, Pernet Jacques, Pernet Sandra, Picard Bertrand, Porchet Léonore, Ricart Henri, Rossi Vincent, Salzmann Yvan, Schaller Graziella, Wild Diane, Zangger Anna.

Ont voté non : M^{mes} et MM. Alvarez Henry Caroline, Beausire Quentin, Billard Aude, Bouverat Arnaud, Brayer Vincent, Buclin Hadrien, Carvalho Arruda Carine, Chenaux Mesnier Muriel, Conscience Pierre, Corboz Denis, Decollogny Anne-Françoise, Dolivo Jean-Michel, Dupuis Johann, Felli Romain, Mundingier-Jaccard Laurence, Joosten Robert, Kamenica Musa, Lapique Gaëlle, Marly Gianna, Martin Pedro, Mivelaz Philippe, Neumann Sarah, Pagès Barbara, Pascuas Zabala Esperanza, Rastorfer Jacques-Etienne, Rivola Filippo, Sangra Marie-Thérèse, Stauber Philipp, Thambipillai Namasivayam, Tran-Nhu Thanh-My.

Se sont abstenus : M^{mes} et MM. Beetschen Véronique, Bouchez Géraldine, Crausaz Mottier Magali, Dana Louis, Fürbringer Jean-Marie, Hubler Alain, Misiego Céline, Resplendino Janine, Richard-de-Paolis Paola, Roch Karine, Voutat Marlène.

Le Conseil communal de Lausanne

- oui l'interpellation urgente de M. Axel Marion et consorts : « Infrastructures sportives de Métamorphose : à quel stade en est-on ? » ;
- oui la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Jean-Daniel Henchoz et consorts : « Et si 'Gérard' prédisait le devenir ou la fin des projets sportifs de Métamorphose ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

Fondé sur le calendrier arrêté dans le préavis 2016/20, le Conseil communal souhaite que la Municipalité, dans les meilleurs délais mais au plus tard d'ici le 31 mars 2017 :

1. *Mette à l'enquête le projet de stade de la Tuilière ;*
2. *Arrête la version définitive du projet d'exécution ;*
3. *Présente au Conseil communal la demande de crédit d'ouvrage pour le stade de la Tuilière.*

Interpellation de M. Alain Hubler et consorts : « Modification de la Loi pénale vaudoise du 19 novembre 1940 (mendicité) : quelles conséquences pour Lausanne ? »

Développement polycopié

Le 5 février 2013, le Conseil communal adoptait une modification de son Règlement général de police permettant de « réguler » la mendicité sans pour autant l'interdire totalement. Cette modification contenait plusieurs dispositions restrictives et était présentée comme un contre-projet municipal à une initiative visant à interdire la mendicité par métier.

Le 27 septembre 2016 le Grand Conseil adoptait une modification de la Loi pénale vaudoise du 19 novembre 1940 interdisant purement et simplement la mendicité sur tout le territoire vaudois.

L'imminence de l'entrée en force de la modification de la Loi pénale vaudoise amène les interpellateurs et interpellatrices à poser trois questions à la Municipalité.

1. La Municipalité peut-elle rappeler synthétiquement les raisons qui l'ont incitée à proposer un contre-projet « régulant » la mendicité à l'initiative visant à interdire la mendicité par métier ?
2. Quel bilan la Municipalité tire-t-elle de la modification de son Règlement général de police, notamment en regard des grandes communes où une interdiction pure et simple est appliquée comme à Genève ?
3. Quelles sont les difficultés que la Municipalité s'attend à devoir surmonter dans le cadre de l'application de la Modification de la Loi pénale vaudoise du 19 novembre 1940 ?

Discussion préalable

M. Alain Hubler (EàG) : – Cette interpellation urgente n'a pas pour but de rouvrir le débat sur la mendicité, mais uniquement de s'informer sur les conséquences de la modification de la Loi pénale vaudoise du 19 novembre que le Grand Conseil a votée le 27 septembre 2016.

Ce Conseil a voté une modification du Règlement général de police le 5 février 2013, qui permettait de réguler la mendicité, sans pour autant l'interdire totalement. Cette modification proposait des dispositions restrictives et était présentée comme un contre-projet municipal à l'initiative visant à interdire la mendicité par métier.

Comme je l'ai dit, le 27 septembre dernier, le Grand Conseil a voté une modification de la Loi pénale vaudoise qui interdit purement et simplement la mendicité sur tout le territoire vaudois, de Lausanne jusqu'à la Vallée de Joux. L'imminence de l'entrée en force de cette modification a amené les interpellateurs et les interpellatrices à poser trois questions à la Municipalité.

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Les raisons qui ont poussé la Municipalité à proposer un contre-projet régulant la mendicité et répondant à l'initiative populaire visant à interdire la mendicité par métier figurent dans le rapport-préavis 2012/22. Il convient de rappeler qu'il s'agissait d'un contre-projet négocié qui a abouti au retrait de l'initiative de départ, initiative lausannoise faut-il le rappeler. Les motifs étaient les suivants : limiter les désagréments liés à la mendicité, sans toutefois criminaliser la pauvreté ou le fait de demander l'aumône ; restreindre la pratique de la mendicité organisée, et ainsi l'éventuelle exploitation de mendiants ; trouver des réponses pragmatiques à un phénomène global, principalement urbain, et sur lequel la Ville n'a pas entièrement pris. On pense notamment à la paupérisation d'une partie de la population ou de ressortissants d'Etats tiers.

Pour répondre à la deuxième question, je n'inventerai rien. Le bilan de la Municipalité sur la modification de son Règlement général de police a été fait dans le cadre d'une réponse au Conseil communal le 1^{er} septembre 2015. Globalement et de manière relativement synthétique, le nouvel article réglementant la mendicité est respecté. Des plaintes d'habitants sont moins nombreuses que dans la période qui a précédé l'introduction des nouvelles dispositions réglementaires. Le constat doit évidemment être nuancé en fonction des saisons, des quartiers et selon les périodes. Il arrive que de nouveaux groupes de mendiants arrivent à Lausanne sans connaître les règles, et donc sans pouvoir les respecter. Il y a un temps d'adaptation et d'information qui doit être fait au gré des différents changements de mendiants.

Il est relativement difficile de comparer l'application des dispositions lausannoises, qui sont uniques, avec l'application d'autres règles, plus strictes, dans d'autres communes et à Genève. Il convient, en effet, de considérer que l'interdiction pure et simple a des conséquences très différenciées selon les régions, les cantons et les communes, et selon l'urbanisation des communes concernées. Selon le commandant de la Police Riviera, et selon les échos qu'on peut trouver dans les médias, il est difficile d'appréhender les mendiants sur le fait. Il y aurait, pour les dix communes sous sa responsabilité, environ quinze dénonciations par année. Si le mendiant ne possède pas d'argent sur lui, il reçoit un avertissement. Dans le cas contraire, une garantie d'amende est prélevée.

Pour ce qui concerne l'Est lausannois, une cinquantaine de cas sont constatés par année, toujours selon les médias. Le commandant de la Police de l'Est lausannois précise que, dans la grande majorité des cas, les mendiants sont priés de se déplacer, et qu'une dénonciation est faite lorsqu'un mendiant est insistant ou agressif. Les amendes infligées resteraient, dans une grande majorité des cas, impayées.

En ce qui concerne la Ville de Genève, la mendicité est interdite depuis 2008. Dans un premier temps, la procédure a été très lourde et difficile à appliquer. Tout le monde a en tête les courriers envoyés par « recommandé » dans d'autres pays, notamment en Roumanie, à l'adresse postale connue des personnes concernées. Des recours étaient systématiquement faits, pour des coûts relativement importants pour la collectivité, eu égard aux sommes concernées. Si des peines étaient prononcées, les personnes incriminées

n'avaient souvent pas les moyens de payer. Cette pratique ne semble plus d'actualité et les saisies se font désormais sur les gains récoltés.

Il faut aussi relever que la situation genevoise, avec la problématique transfrontalière, est un peu différente de celle de Lausanne. Le nombre de mendiants n'aurait pas reculé depuis l'entrée en vigueur de la loi. Il est difficile de tirer d'autres conclusions. On peut toutefois reconnaître des difficultés avérées et reconnues de l'application de l'interdiction à Genève.

Pour répondre à la troisième question, la Ville de Lausanne applique et doit appliquer les lois vaudoises. Les conséquences seraient une augmentation du nombre de dénonciations qui devraient être prononcées. Si une clarification des règles pourrait intervenir, d'autres difficultés doivent être relevées. Appliquer des sanctions sur des personnes ayant peu ou rien à perdre est toujours difficile. Cela va de soi, mais cela vaut la peine de le rappeler, on est dans une situation urbaine et il est malheureusement à craindre que la mendicité ne puisse pas entièrement disparaître par le seul effet d'une loi pénale.

La discussion est ouverte.

M. Claude-Alain Voiblet (PLC) : – Permettez-moi de revenir sur l'introduction de l'interpellant, qui a dit que cette interpellation n'avait pas pour vocation d'ouvrir un débat sur l'interdiction votée par le Grand Conseil, mais d'avoir des réponses sur l'analyse faite à Lausanne. J'aimerais rappeler à l'interpellateur que son parti est actuellement à la recherche de signatures pour lancer un référendum. Cela l'arrange donc bien de mener ce débat ce soir et d'avoir des réponses à ses questions.

Cela étant, je reviens sur un élément qui me paraît important. Tout d'abord, j'aimerais dire que le Conseil d'Etat avait retenu la présentation du projet d'interdiction de la mendicité devant le Grand Conseil en mentionnant à la commission qu'il attendait l'analyse de la situation au niveau de Lausanne. Je me rends compte ce soir que cette analyse n'a jamais été faite. Il y a une année, le Conseil d'Etat, avec sa majorité de gauche, a joué avec l'agenda politique – cela me paraît plus que probable ce soir –, parce qu'il n'y a pas d'analyse à Lausanne sous forme d'un document que l'on pourrait mettre à disposition du Canton ou de ce Conseil communal.

Concernant ce qu'on nous dit ici, on essaye encore une fois de couper l'herbe sous les pieds de ceux qui veulent simplement l'interdiction de la mendicité, parce que cela paraît d'une logique implacable, d'une telle logique que pratiquement toutes les communes qui ont dû se prononcer dans ce canton – à part Lausanne – ont pris la décision de l'interdire. On voit donc que cette interdiction fonctionne dans tout le Canton, mais on n'en veut pas à Lausanne pour des raisons idéologiques. Effectivement, si je reviens à l'article dans le journal d'aujourd'hui – on en a parlé tout à l'heure, lors des questions orales – sur le fait que la mendicité ne serait pas dans les mains de réseaux organisés à Lausanne, je crois qu'il faut arrêter de discuter dans le vide ; il suffit d'aller à Saint-Laurent le matin, à 8 h 30, et d'ouvrir les yeux. Ce n'est pas plus difficile que cela.

On voit dans les réponses à ces trois questions que, finalement, la décision du Grand Conseil d'interdire la mendicité est sage. Le PLC a déposé un projet de règlement ce soir pour demander l'application de cette interdiction dans le Règlement de police de Lausanne.

M. Alain Hubler (EàG) : – Je remercie la Municipalité pour ses réponses. Je remercie aussi M. Voiblet, qui a rappelé que des feuilles de signatures circulent pour que ce référendum passe devant le peuple. Je me suis gardé de le faire pour ne pas mélanger les deux débats. Merci, monsieur Voiblet, et signez le référendum ! (*Rires dans l'assemblée.*)

Cela étant, d'après les réponses de M. Hildbrand, on peut constater que la situation lausannoise est effectivement particulière. M. Voiblet voulait que le Conseil d'Etat soit saisi du bilan lausannois. Eh bien, j'ai prévu une résolution qui va dans ce sens. Si la Municipalité veut aussi faire mention des avantages, cela ne me gênera pas du tout.

Résolution

Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité fasse part au Conseil d'Etat des difficultés qu'elle risque de rencontrer dans l'application de la Loi pénale du 19 novembre 1940 interdisant la mendicité.

M. Jean-Michel Dolivo (EàG) : – J'ai entendu les réponses de la Municipalité, et je dois dire qu'elles confirment le fait que cette interdiction de la mendicité est inapplicable dans les faits. Elle ne va pas réellement amener à la disparition de la mendicité, et c'est tout à fait logique, dès lors que la mendicité est une forme de survie dans une situation d'extrême pauvreté. Les gens ne choisissent pas de devoir mendier, ils le font parce qu'ils veulent faire survivre leur famille et eux-mêmes. C'est pourquoi cette loi pénale passe totalement à côté du problème et de comment combattre la pauvreté, et pas les pauvres, de comment combattre la précarité, et pas les précaires, de comment combattre l'extrême pauvreté et pas les mendiants. Voilà la situation telle qu'elle est.

Le municipal a rappelé l'usine à gaz genevoise. Heureusement, d'après ce que j'ai entendu, à Lausanne, les services du contentieux ne poursuivent pas les mendiants. S'ils ne paient pas leur amende, l'affaire en reste là et on n'entame pas des procédures inutiles. Mais il est utile d'avoir une demande de la Municipalité et une prise de position par rapport à cette modification, qui risque de la placer dans une situation difficile. La résolution me paraît adéquate de ce point de vue. Je rappelle que la mendicité est un phénomène largement urbain, puisque c'est à Lausanne et dans l'agglomération lausannoise qu'on compte le plus de situations de ce type.

M. Claude-Alain Voiblet (PLC) : – J'aimerais revenir sur les propos de mon collègue Dolivo. Il a dit que, dans la réponse de la Municipalité, on comprend parfaitement que la décision du Grand Conseil d'interdire la mendicité est inapplicable dans les faits à Lausanne. J'aimerais qu'il m'explique en quoi elle est inapplicable selon les propos du municipal en charge de la sécurité.

M. Hubler nous propose une résolution. Avant de déposer une résolution pour demander à la Municipalité de faire part au Conseil d'Etat des difficultés qu'elle risque de rencontrer, ce serait bien d'interdire que l'on exploite des personnes sous notre nez ici, dans nos rues. Lorsqu'on aura répondu à cette question, on pourra discuter de cette résolution. Mais cette résolution est de la poudre aux yeux.

M^{me} Paola Richard-de-Paolis (Soc.) : – Tout à l'heure a été évoqué le fait qu'il n'y a pas eu de demande d'étude particulière – je ne sais pas si j'ai bien compris. En réalité, des études ont été faites à l'Université de Lausanne sur la mendicité, sur la pauvreté et sur les politiques face à la mendicité dans le Canton de Vaud, avec le titre : « Lutter contre les pauvres » ; le terme « lutter » est évidemment ironique. Je vous signale donc que des choses existent, qu'on n'est pas dans l'ignorance totale de ces problématiques et de comment certains cantons portent des solutions et d'autres renforcent des différentes.

M^{me} Gaëlle Lapique (Les Verts) : – Effectivement, l'exemple genevois nous a montré que l'interdiction de la mendicité est complètement inutile. Elle le montre chaque jour, depuis 2008. Cette loi pénale genevoise montre que la criminalisation de cette forme de pauvreté est non seulement inutile, inefficace et contreproductive, mais aussi extrêmement coûteuse. Un rapport du Conseil d'Etat genevois montrait qu'elle avait coûté plus 3 millions de francs, sans les frais de justice, en simplement dix-huit mois, et qu'elle n'avait rapporté que 15 000 francs aux contribuables. On peut donc estimer qu'on arriverait au même résultat si cette nouvelle loi pénale vaudoise était appliquée au sens strict. Pour toutes ces raisons, il nous semble vraiment nécessaire, au sein du groupe des Verts, que la Ville de Lausanne, ville centre, et contre qui est dirigée cette initiative soutenue par le Grand Conseil vaudois, fasse part de son expérience et du bilan qu'elle tire de deux ou trois ans de régulation de la mendicité.

Sauf erreur, les Verts avaient déposé un vœu à l'issue des débats sur la mendicité au Conseil communal demandant qu'une étude sur l'impact de ce Règlement général de police soit réalisée un an après sa mise en vigueur. Il y avait une communication de la Ville à ce sujet, avec un bref bilan un an après l'entrée en vigueur de ce règlement. On pourrait s'appuyer sur cet élément, ainsi que sur les éléments donnés par M. le municipal en charge de ces questions pour alerter des difficultés de mise en œuvre de cette initiative. En ce sens, les Verts soutiendront cette résolution.

M. Philipp Stauber (PLC) : – La Municipalité a donné des exemples tout à l'heure où l'interdiction ne fonctionne pas, ou mal. La même chose est venue de la majorité des intervenants dans ce Conseil. En même temps, la Municipalité a omis de produire des exemples où, au contraire, l'interdiction a donné de bons résultats, cela ressemble tout à fait à la discussion que nous avons il y a quelques années sur le même sujet, où les uns ont donné des exemples dans un sens, d'autres dans l'autre.

A titre personnel, je vous ai parlé, dans le temps, du cas de Bâle-Ville, où l'interdiction a été la première pierre à l'édifice, et cela a finalement donné des résultats très concluants. Je vous recommande de vous en inspirer, de faire d'autres expériences concluantes. Mais je constate que, dans cet hémicycle, la volonté de venir à bout de ce phénomène à Lausanne fait défaut. C'est clair, si celui qui devrait être l'acteur principal, à savoir la Municipalité, ne veut pas s'appliquer à résoudre ce problème, nous aurons encore des discussions sur le même sujet pendant quelques années.

M. Hadrien Buclin (EàG) : – J'aimerais revenir sur un élément, une contre-vérité que M. Voiblet a avancée par deux fois dans ce débat ; je me sens donc obligé de réagir. M. Voiblet a laissé entendre que les mendiants étaient organisés et exploités par des réseaux. Des études de sociologues universitaires à Lausanne et des enquêtes menées par la Police judiciaire lausannoise et cantonale ont montré qu'il n'y avait pas de réseaux mafieux exploitant la mendicité. M. Voiblet dit qu'il n'y a qu'à aller à Saint-Laurent et ouvrir les yeux. Non, monsieur Voiblet, ce n'est pas parce que des personnes discutent ensemble et ont des liens familiaux qu'on est dans le cadre de réseaux.

Si je vous vois dans la rue en train de discuter avec des amis, je ne vais pas, tout d'un coup, en inférer que M. Voiblet est pris dans un réseau mafieux. Cette façon de stigmatiser ces personnes sur la base de simples « on-dit » est un peu pénible, alors que des études de la Police judiciaire ont montré le contraire. A moins que, monsieur Voiblet, vous considériez que la police est incapable d'enquêter et a passé à côté de la réalité.

M. Manuel Donzé (CPV) : – Effectivement, il faut rappeler que le référendum sur l'initiative interdisant la mendicité a été lancé. Il s'avère aussi que, dans une lettre du Conseil d'Etat adressée aux référendaires, le gouvernement vaudois a proposé d'adapter la loi pénale pour permettre une distinction dans la sanction pour les différents types de mendicité. Une interpellation a été déposée par votre serviteur, et développée aujourd'hui même au Grand Conseil, demandant si cette distinction des différents types de mendicité était possible. A mon avis, et dans l'avis de la grande majorité du groupe Le Centre, PDC-Vert'libéraux, il est urgent d'approuver cette résolution pour l'envoyer au Conseil d'Etat, afin que le Conseil d'Etat réfléchisse sur la base de l'expérience probante lausannoise.

M. Claude-Alain Voiblet (PLC) : – Je m'excuse de revenir dans la discussion, mais je ne supporte pas qu'on déforme mes propos, monsieur Buclin – M. Dolivo l'avait fait dans le débat au Grand Conseil. Je parle de réseaux claniques, je parle de réseaux familiaux, qui exploitent les plus fragiles de leur société. Je n'ai jamais parlé de réseaux mafieux. Vous pouvez chercher dans tous mes propos, je n'en ai pas parlé. Alors, monsieur Buclin, je vous prie de respecter mes paroles et de ne pas raconter n'importe quoi, comme vous l'avez fait ce soir. Peut-être que cela fait sourire quelques-uns dans cette salle, mais je n'accepterai plus des propos diffamatoires, tels que ceux que vous avez tenus.

Maintenant, je reviens sur cette thématique. On est effectivement divisés en deux clans. Il y a bien sûr ceux qui défendent leur position, mais moi, je reviens sur ce que j'appelle

l'exploitation de personnes. C'est ce que je vois le matin, avec des jeunes qui viennent en voiture, avec des personnes handicapées, âgées, qui ont des difficultés et qu'on place dans différents coins de notre rue, qu'on vient voir dans le courant de la journée. On vient récolter l'argent collecté, et puis on vient les rechercher le soir. Vous pouvez appeler cela comme vous voulez, mais ce ne sont pas ces personnes assises dans la rue avec leur gobelet qui encaissent l'argent qu'ils auraient mérité de gagner en fin de journée. Appelez cela comme vous voulez, mais moi, j'appelle cela de l'exploitation.

M^{me} Sandra Pernet (CPV) : – En 2003, j'ai été invitée à présenter au Parlement européen un rapport assez poussé sur le trafic humain, et notamment sur la mendicité organisée. En 2011, M. Vuilleumier, alors municipal, me riait au nez quand j'ai parlé de mendicité organisée à Lausanne. Selon M. Vuilleumier, celle-ci n'existait pas. J'ai posé la même question à M. le syndic, Grégoire Junod, en 2015, et celui-ci me répondit pareil. Je suis surprise que M. Hildbrand nous donne une autre version aujourd'hui. J'aimerais savoir combien de cas ont été rapportés sur Lausanne.

Ce que je peux dire à ce sujet par rapport à ce que j'ai pu voir dans d'autres pays, c'est que l'interdiction de la mendicité ne résoudra rien, bien au contraire. Nous ne pourrions que constater une augmentation des vols ou autres actions. La mendicité organisée existe bel et bien. Je ne veux pas du tout rabaisser ces gens. Que ce soit clair avant que quelqu'un ose me dire que je ne pense pas à ces pauvres gens ; bien au contraire. Mais il faut arrêter de se cacher la vérité. Cela existe en France, en Espagne, au Portugal et en Belgique. Pourquoi cela n'existerait-il pas en Suisse, et notamment à Lausanne, alors qu'on le constate tous les jours ? Ces gens sont en danger. Je ne parle pas de les chasser parce que c'est de la mendicité organisée. Il y a des enfants et des femmes qui meurent tous les jours pour pouvoir payer leurs dettes. J'aimerais maintenant qu'on arrête de fermer les yeux, et j'aimerais que l'on puisse me dire aujourd'hui, alors que le sujet a été soulevé, combien de cas ont été rapportés de mendicité organisée à Lausanne.

M^{me} Sarah Neumann (Soc.) : – Effectivement, l'interdiction ou non de la mendicité est une question idéologique. Je suis tout à fait d'accord avec M. Voiblet ; c'est la deuxième fois ce soir. Comme c'est une question idéologique, je pense évidemment qu'il n'est pas possible de l'interdire, et en tout cas pas dans un vrai centre urbain où tous les types de populations cohabitent, et doivent pouvoir cohabiter. Comme on l'a dit, c'est inapplicable pour des questions pratiques, mais c'est aussi inapplicable tant qu'on n'a pas trouvé le moyen d'avoir une société plus égalitaire, où chacun aurait les moyens de trouver comment vivre. C'est pourquoi Lausanne est une ville qui a su trouver un compromis entre l'interdiction totale – inapplicable pour les raisons citées plus haut – et une limitation de l'exercice de cette mendicité dans un cadre légal, disons, tolérable : pas d'enfants dans la rue, en principe, pas de mendicité à proximité des lieux où il y a de l'argent, etc. Je soutiendrai la résolution de M. Hubler.

M. Philipp Stauber (PLC) : – M. Buclin parlait de fantaisie – peut-être que ce n'était pas le terme exact – par rapport à l'exploitation de personnes ou de réseaux mafieux. Il se trouve que, l'année passée, la justice genevoise a condamné une dame et son fils, qui exploitaient quelqu'un de handicapé, pour des faits de mendicité à Genève. C'était extrêmement parlant de lire ce que la justice a écrit à ce sujet. C'est un cas flagrant d'exploitation de personnes. Les mots du président du Tribunal étaient très clairs.

Nous savons qu'il est très difficile d'apporter des preuves dans ce domaine pour différentes raisons, mais le seul fait que ce cas existe à Genève montre que c'est une possibilité, et que ce n'est pas juste une fantaisie de dire que ces réseaux agissent également en Suisse. C'est purement naïf de le croire. Tous ceux qui soutiennent ce type de mendicité ici ne sont pas seulement coresponsables, mais se font finalement complices de ce type de réseaux, même si je conviens volontiers que ce n'est pas du tout dans leurs intentions.

Les faits sont têtus et les faits sont là ! Ces condamnations montrent que c'est une possibilité que Lausanne soit une page blanche de ce domaine ; on peut espérer que ce soit le cas. Mais, très franchement, il faut beaucoup, beaucoup de bonne volonté pour le croire.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Excusez-moi pour cette remarque tardive. Je fais remarquer à M. Stauber que ce passage de mots, entre « famille » et « réseau », est intéressant. Donc, quand on parle de Roms, d'une famille de Roms, il s'agit d'un réseau, mais quand on parle de la famille de M. Voiblet, il s'agit d'une famille et non d'un réseau Voiblet. C'est assez intéressant.

M^{me} Pernet nous dit qu'elle aimerait bien avoir ces chiffres. Au moins deux rapports ont été cités ce soir ; ils contiennent ces chiffres. Il ne faudrait peut-être pas répéter la demande à la Municipalité quand ces chiffres ont été publiés dans le cadre de rapports officiels. Il suffit d'aller les consulter.

M. Hadrien Buclin (EàG) : – Pour répondre à M. Stauber, j'aimerais rappeler que, dans le cas hypothétique qu'il évoque, le Code pénal permet parfaitement de poursuivre une personne se livrant à l'exploitation d'autrui, alors que le règlement interdisant la mendicité n'apporte strictement rien pour ce genre de cas.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je n'ai pas entièrement compris le propos de M^{me} la conseillère communale Pernet. Evidemment que la Municipalité condamne et souhaite que toutes les personnes qui exploitent la fragilité d'autres personnes soient poursuivies et condamnées, et pas seulement dans le cadre de la mendicité, mais pour autant que des dispositions pénales soient violées. Je ne pourrai évidemment pas vous dire que de tels cas n'existent pas, mais, à ma connaissance, nous devons constater qu'il n'y a pas de condamnation récente de cette forme d'exploitation d'êtres humains, donc en lien avec la mendicité, à Lausanne. C'est le message que je reçois de la part des policiers engagés sur le terrain.

Il faut savoir que les mendiants lausannois sont relativement bien connus de la police parce qu'ils sont identifiés ; les familles sont identifiées et les réseaux d'entraide qui cherchent à aider ces personnes les connaissent bien aussi. On peut donc être un peu moins inquiet que par rapport au cas dramatique, pour ce que j'ai pu en lire dans la presse, évoqué par M. Stauber, qui m'a aussi personnellement choqué. Mais c'est bien parce que nous pensons être face à des situations différentes, à notre connaissance, que nous appliquons d'autres règles pénales aux situations concernées. Ce n'est pas minimiser les préoccupations que vous exprimez, madame Pernet, ni la volonté de la Municipalité et du Corps de police de réprimer, conformément au Code pénal, différents types d'exploitation.

M^{me} Sandra Pernet (CPV) : – Si je n'ai pas réussi à me faire comprendre, je vais essayer maintenant. C'est tout simple : une personne qui arrive en Suisse et qui mendie par métier, comme on le dit, ou par bande organisée, est une personne qui vit une telle pauvreté dans son pays qu'elle accepte très souvent de l'argent, donc elle emprunte à des taux énormes. Elle arrive ici avec des rêves de travail – c'est ce qu'on leur promet – et elle voit que, finalement, ce travail n'existe pas et qu'elle doit absolument rembourser cette dette, qui est celle de son voyage en Suisse, ou en France, ou dans un autre pays. Les personnes qui accordent ces prêts ne sont pas dans le pays où cette personne arrive. Elles restent dans le pays ; on ne va pas tourner autour du pot, on parle surtout de la Roumanie.

Ces gens font pression sur leur famille, qui est menacée tous les jours, contrôlée pour savoir combien elles ont pu mendier, combien elles doivent donner à la fin de la journée pour rembourser une dette qui, finalement, ne sera jamais remboursée, parce qu'elles n'auront jamais assez d'argent pour le faire. Si elles veulent en sortir, si elles trouvent un travail, si elles veulent partir ou fuir, elles ne le pourront jamais, parce que, dans leur pays, des gens de leur famille sont perpétuellement en danger. C'est cela que j'appelle la mendicité organisée.

Pour moi, la mendicité organisée ce n'est pas des gens qui viennent en bande, qui ont des mercedes, qui arrivent chaque matin à des places bien précises dans la ville, qui sont déposés et qui mendient. Non, pour moi, la mendicité organisée, ce sont des gens en danger tous les jours pour pouvoir rembourser une dette, juste parce qu'ils ont voulu une vie meilleure, comme beaucoup d'entre nous, mis à part le fait que nous, on vient de pays où l'on n'a pas eu besoin de faire tout cela. On est arrivé ici, on a posé nos valises, on a eu un contrat de travail, un permis de séjour, on a pu prendre nos familles, tandis que ces gens-là n'ont pas pu le faire ainsi.

Leur détresse, leur pauvreté et leur envie de donner un futur meilleur à leurs enfants sont telles qu'ils acceptent des conditions impossibles à tenir à la longue. J'espère que M. le municipal comprend mieux ce que j'ai voulu dire par là. Je réitère ma question : combien de cas ont-ils été dénoncés, et non jugés ? Ces cas ne seront jamais jugés, puisque ces personnes ne sont pas là. Donc, combien de cas ont été dénoncés et signalés à la Police lausannoise, puisque, monsieur le municipal, c'est vous qui avez parlé de mendicité organisée tout à l'heure, c'est vous qui avez ouvert la brèche. J'aimerais juste savoir combien de cas il y a.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, sécurité et économie : – La loi est la base et la limite de l'action de l'Etat, en l'occurrence de la Commune, en l'occurrence de la Police municipale lausannoise. Donc, si une personne en situation d'exploitation, telle que vous le décrivez, ne se plaint pas et n'amène pas d'éléments de preuves à la police, c'est extrêmement compliqué d'agir, malgré toute la bonne volonté, la coopération et la capacité d'empathie, qui n'est pas moins grande que celle des citoyens que nous formons. Je n'ai pas connaissance de cas récents qui entrent dans la définition, que je ne conteste pas, malgré des rapports hebdomadaires. Simplement, sans qu'une victime témoigne, ce n'est pas possible de l'utiliser du point de vue du travail policier et judiciaire. Donc votre analyse n'est pas incompatible avec l'absence de cas concrets traités par la Police municipale lausannoise. Je ne peux pas les inventer, même s'ils correspondent à votre discours.

La discussion générale est close.

La discussion sur la résolution n'est pas utilisée.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La résolution Alain Hubler est acceptée par 53 voix contre 20 et 1 abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts : « Modification de la Loi pénale vaudoise du 19 novembre 1940 (mendicité) : quelles conséquences pour Lausanne ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse au Conseil d'Etat des difficultés qu'elle risque de rencontrer dans l'application de la Loi pénale du 19 novembre 1940 interdisant la mendicité. »

Interpellation de M^{me} Laurence Mundinger-Jaccard et consorts : « Un café Philip Morris au Flon ? Qu'en dira-t-on ? »

Communication

Le président : – Je passe directement la parole à M. le municipal Pierre-Antoine Hildbrand pour une communication, en accord avec M^{me} Laurence Mundinger-Jaccard et consorts, qui a déposé cette interpellation.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, sécurité et économie : – Je crois que je vais satisfaire une large partie du plénum en vous proposant de traiter ce point dans quinze jours.

Le traitement de l'interpellation est repoussé à la séance suivante.

La séance est levée à 23 h.

Rédaction et mise en page : *Patricia Pacheco Delacoste*

Abonnements :
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
021 315 22 16